



Fonctionnalités requises des données d'autorité

Un modèle conceptuel

**Groupe de travail IFLA sur les Fonctionnalités requises et la
numérotation des notices d'autorité (FRANAR)**

**Rapport final
Décembre 2008**

Édité par Glenn E. Patton

**Approuvé par les comités permanents des sections
Catalogage
et
Classification et indexation de l'IFLA**

Mars 2009

Édition française établie par la Bibliothèque nationale de France

2010

Introduction à la traduction française

L'édition originale en langue anglaise a été publiée en mars 2009 sous le titre : *Functional requirements for authority data : a conceptual model* par KG Saur à Munich (ISBN 978-3-598-24282-3).

La présente version en langue française a été réalisée à la Bibliothèque nationale de France par Aline Locker, Pôle Modélisation fonctionnelle.

Cette traduction s'appuie sur la précédente édition française du texte original « Functional requirements for authority records » diffusé pour enquête internationale en juillet 2005, établie à la Bibliothèque nationale de France par Anila Angjeli, Philippe Blay, Michèle Guy, Catherine Marandas et Sylvie Sollier.

Un petit nombre d'exemples français avaient été ajoutés en gras, entre crochets, dans cette précédente édition. Ils ont été maintenus dans la présente version.

Catalogage à la source :

Fonctionnalités requises des données d'autorité : un modèle conceptuel : rapport final / Groupe de travail IFLA sur les Fonctionnalités requises et la numérotation des notices d'autorité (FRANAR) ; édité par Glenn E. Patton. – Édition française / établie par la Bibliothèque nationale de France. – Paris : Bibliothèque nationale de France, 2010.

Traduit de : *Functional requirements for authority data : a conceptual model : final report* / IFLA working group on functional requirements and numbering of authority records (FRANAR) ; edited by Glenn E. Patton. – München : K. G. Saur, 2009. - (IFLA series on bibliographic control ; 34)

Accès World Wide Web. URL : http://www.bnf.fr/documents/frad_rapport_final.pdf

ISBN 978-2-7177-2475-2

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	iv
1. Objectif	1
2. Domaine d'application	1
3. Diagramme Entité-relation et définitions	2
3.1 Méthodologie Entité-relation	2
3.2 Conventions de présentation du diagramme	3
3.3. Diagramme Entité-Relation	4
3.4 Définitions des entités	8
4. Attributs	17
4.1 Attributs d'une personne	18
4.2 Attributs d'une Famille	19
4.3 Attributs d'une collectivité	20
4.4 Attributs d'une œuvre	21
4.5 Attributs d'une expression	23
4.6 Attributs d'une manifestation	24
4.7 Attributs d'un item	25
4.8 Attributs d'un concept	25
4.9 Attributs d'un objet	26
4.10 Attributs d'un événement	26
4.11 Attributs d'un lieu	26
4.12 Attributs d'un nom	26
4.13 Attributs d'un identifiant	27
4.14 Attributs d'un point d'accès contrôlé	27
4.15 Attributs d'une règle	30
4.16 Attributs d'une agence	31
5. Relations	32
5.1 Relations d'autorité dans le contexte du modèle	32
5.2 Relations figurées dans le diagramme de niveau général	32
5.3 Relations entre personnes, familles, collectivités et œuvres	33
5.3.1 Relations entre personnes	35
5.3.2 Relations entre personnes et familles	37
5.3.3. Relations entre personnes et collectivités	38
5.3.4 Relations entre familles	38
5.3.5 Relations entre familles et collectivités	39
5.3.6 Relations entre collectivités	40
5.3.7 Relations au sein des œuvres, des expressions, des manifestations et des items	42
5.4 Relations entre les différents noms des personnes, familles, collectivités et œuvres	45
5.4.1 Relations entre Noms de personne	46
5.4.2 Relations entre noms de familles	47
5.4.3 Relations entre noms de collectivités	47
5.4.4 Relations entre les noms des œuvres	48
5.5 Relations entre points d'accès contrôlés	49
6. Tâches effectuées par les utilisateurs	52
Références	60
Index	62

Introduction

Le groupe de travail sur les Fonctionnalités requises et la numérotation des notices d'autorité (FRANAR) a été mis en place en avril 1999 par la division « Contrôle bibliographique » de l'IFLA et le programme « Contrôle bibliographique universel et format MARC international » (UBCIM) de l'IFLA. A la fin du programme en 2003, le groupe FRANAR a été placé sous la responsabilité conjointe de l'alliance IFLA-CDNL pour les normes bibliographiques (ICABS) et de la British Library.

Ce groupe de travail a trois missions fondamentales :

- 1) Définir les fonctionnalités requises des notices d'autorité en poursuivant le travail mis en œuvre pour les « Fonctionnalités requises des notices bibliographiques » (FRBR) ;
- 2) Étudier la faisabilité d'un Numéro international normalisé pour les données d'autorité (ISADN), définir ses utilisations et ses utilisateurs potentiels, déterminer le type de notices d'autorité pour lesquelles cet ISADN est nécessaire, examiner la structure possible de ce numéro et le type de gestion qu'il nécessiterait ;
- 3) Servir de lien officiel avec l'IFLA et travailler sur les fichiers d'autorité avec d'autres groupes intéressés par ce sujet : <indec> (Interoperability of Data in E-Commerce Systems), ICA/CDS (Conseil international des Archives, Comité sur les normes de description), devenu par la suite Conseil international des Archives, Comité des normes et bonnes pratiques), ISO/TC46 pour la numérotation internationale et les normes descriptives, CERL (Consortium des bibliothèques européennes de recherche), etc.

Ce document répond à la première de ces missions et présente une première extension et un premier développement du modèle *Fonctionnalités requises des notices bibliographiques* (FRBR)^a mis au point par le groupe d'étude de l'IFLA sur les Fonctionnalités requises des notices bibliographiques (FRBR). La deuxième mission, concernant la numérotation, a été traitée par le groupe de travail dans un document séparé. Enfin, la troisième mission nécessite de poursuivre un effort qui a déjà donné lieu à de nombreux contacts fructueux ; ceux-ci ont permis d'enrichir le présent document, aussi bien que d'autres points étudiés par le groupe de travail ; ils ont également donné l'occasion de réviser un certain nombre de documents sur les données d'autorité produits pendant les travaux du groupe.

Parce que les *Fonctionnalités requises des données d'autorité* constituent une extension et un développement du modèle FRBR, le groupe de travail a pu repérer un certain nombre d'améliorations à apporter au modèle FRBR lui-même, ainsi qu'aux définitions, etc. Elles seront soumises à l'avis du groupe de révision des FRBR. De plus, le groupe a repéré d'autres publications de l'IFLA relatives aux données d'autorité qui nécessiteraient une révision. Ces éventuelles révisions seront également soumises à l'avis des groupes ad hoc.

Le groupe d'étude sur les FRBR de l'IFLA a souligné le besoin de pousser plus loin l'analyse concernant les « entités qui constituent le point central des autorités matière, des thésaurus et des schémas de classification, ainsi que les relations entre ces entités ». Bien que le présent groupe de travail ait inclus certains aspects des autorités matière dans son modèle d'autorités, il n'a pas entrepris l'analyse complète envisagée par le groupe d'étude sur les FRBR. Depuis le début des travaux du Groupe FRANAR, cette tâche a été confiée à un nouveau groupe, le Groupe de travail sur les Fonctionnalités requises des notices d'autorité Matière (FRSAR) 1 .

Mars 2009

^a NdT : par souci de pertinence, la présente traduction en français du titre des FRBR est volontairement modifiée par rapport à l'édition effectuée à la BnF et disponible à :

http://www.bnf.fr/documents/frbr_rapport_final.pdf

Membres du Groupe de travail IFLA sur les Fonctionnalités requises et la numérotation des notices d'autorité

Françoise Bourdon (*Chair, 1999-2002*)
Bibliothèque nationale de France

Christina Hengel-Dittrich
Deutsche Nationalbibliothek, Germany

Olga Lavrenova
Russian State Library

Andrew MacEwan
The British Library

Eeva Murtomaa
National Library of Finland

Glenn E. Patton (*Chair, 2002-2009*)
OCLC, USA

Henry Snyder
University of California, Riverside, USA

Barbara Tillet
Library of Congress, USA

Hartmut Walravens
International ISBN Agency, Germany

Mirna Willer
University of Zadar, Croatia

Secretariat

Marie-France Plassard (*1999-2003*)
IFLA UBCIM Programme

Consultant

Tom Delsey
Ottawa, Canada (*2001-2009*)

Fonctionnalités requises des données d'autorité

1. Objectif

Dans le monde des bibliothèques, des musées ou des archives, un catalogue est un ensemble de données organisées décrivant le contenu de l'information géré par une institution. Les données d'autorité représentent les points d'accès contrôlés et toute autre information dont se servent les institutions pour colocaliser les œuvres d'une personne, d'une famille ou d'une collectivité particulières ou les différentes éditions d'un titre. Les points d'accès contrôlés comprennent les formes autorisées et les variantes de forme du nom rassemblées par les catalogueurs pour identifier une entité. Dans le cadre de cette étude, seules les entités nom et titre sont traitées entièrement ; toutefois, les mots matière sont parmi les autres entités généralement soumises au contrôle d'autorité dans un catalogue. Le contrôle d'autorité, qui signifie à la fois l'identification des entités représentées par les points d'accès contrôlés et le suivi de leur gestion, fait partie intégrante du fonctionnement d'un catalogue. Il profite aux catalogueurs qui sont ainsi en mesure d'identifier les points d'accès contrôlés au sein d'un catalogue et de les distinguer les uns des autres. Plus important encore, le contrôle d'autorité profite à l'utilisateur final lui permettant de rechercher des ressources bibliographiques dans les catalogues par n'importe quelle forme contrôlée d'un nom d'auteur ou d'un titre.

L'objectif premier de ce modèle conceptuel est de proposer un cadre d'analyse des fonctionnalités requises pour les types de données indispensables au contrôle d'autorité et au partage des données d'autorité au niveau international. Le modèle met l'accent sur les données, mais ne traite pas de la manière dont elles sont ordonnées (par exemple, dans les notices d'autorité).

Plus spécifiquement, le modèle a été conçu pour :

- fournir un cadre de référence clairement défini et structuré permettant l'adéquation des données saisies par les créateurs de notices d'autorité aux besoins des utilisateurs de ces données ;
- aider à évaluer les possibilités de partage et d'utilisation des données d'autorité au niveau international dans le domaine des bibliothèques et dans d'autres domaines.

2. Domaine d'application

L'étude ne s'applique volontairement qu'au secteur des bibliothèques mais elle a été menée avec le souci d'une analyse comparée avec d'autres secteurs.

Dans le cadre de ce modèle, on considère comme utilisateurs de données d'autorité à la fois les créateurs de ces données qui les élaborent et les tiennent à jour et l'utilisateur final qui utilise l'information contenue dans les autorités, soit en accédant directement aux données d'autorité, soit en y accédant indirectement via les points d'accès contrôlés et les systèmes de renvois dans les catalogues de bibliothèques, bibliographies nationales, etc.

Dans le cadre de cette étude, on définit les données d'autorité comme un ensemble d'informations relatives à une personne, une famille, une collectivité ou à une œuvre dont le nom constitue la base d'un point d'accès contrôlé dans des références ou des notices bibliographiques au sein d'un catalogue de bibliothèque ou d'une base de données bibliographique.

Habituellement les données d'autorité sont structurées conformément aux recommandations et spécifications de l'IFLA telles que *Guidelines for Authority Records and References (GARR)*² et /ou aux règles de catalogage. Dans la pratique courante, la notice d'autorité contient généralement le point d'accès autorisé pour l'entité, tel qu'il a été établi par l'Agence de catalogage comme la forme s'affichant par défaut dans son catalogue, ainsi que les points d'accès pour les variantes de formes du nom et les points d'accès autorisés pour les entités associées. La notice d'autorité comprend également des informations identifiant les règles utilisées pour établir les points d'accès contrôlés, les sources consultées, l'agence de catalogage responsable de l'établissement du point d'accès contrôlé, etc.

Toutefois, pour les besoins de cette étude, aucun postulat de départ sur la structure physique des données d'autorité n'a été retenu, de même qu'aucune hypothèse n'a été faite sur leurs modalités de stockage, que ce soit dans un fichier d'autorité à part, séparé du catalogue ou du fichier bibliographique, ou entièrement intégré dans celui-ci.

Au niveau général, le modèle conceptuel englobe tout type de données d'autorité. Le diagramme entité-relation (section 3.3) et les définitions des entités (section 3.4) ont pour but de représenter des données d'autorité pour les personnes, familles, collectivités et entités géographiques ou pour des entités représentées dans les catalogues par des données d'autorité titre (du type titres d'œuvre ou d'œuvre/expression et titres de regroupement d'œuvres ou d'œuvres/expressions) ou par des données d'autorité créateur/titre, pour des données d'autorité matière (mots matière, termes de thésaurus et indices de classification) et pour des données d'autorité pour différents types de noms et d'identifiants (numéros normalisés, codes, etc...) associés à ces entités. Toutefois, l'analyse détaillée des attributs des entités (section 4) et des relations entre entités (section 5) porte uniquement sur les données d'autorité pour les points d'accès contrôlés pour les noms des personnes, familles et collectivités et les points d'accès contrôlés créateur-titre et titre associés aux œuvres, expressions, manifestations et items tels qu'ils sont établis dans les bibliothèques. Ne sont pas inclus dans les parties citées les attributs et les relations associés exclusivement à d'autres types de données d'autorité (telles que les données d'autorité matière). Ne sont pas non plus incluses les informations de gestion, comme le contrôle de la version ou les décisions concernant le traitement de la ressource décrite qui peuvent faire partie intégrante des données d'autorité.

3. Diagramme entité-relation et définitions

3.1 Méthodologie entité-relation

Pour bâtir ce modèle conceptuel, on a utilisé la même méthodologie reposant sur la technique d'analyse des entités que pour les *Fonctionnalités requises des notices bibliographiques (FRBR)*³. Comme on le décrit dans la section 2.3 des FRBR, la première étape consiste à identifier les objets fondamentaux pertinents pour les utilisateurs de l'information dans un domaine particulier. Chacun de ces objets fondamentaux, ou entités, sert ensuite à regrouper tout un ensemble de données. Un modèle élaboré utilisant ces techniques décrit aussi les relations entre un type d'entité et un autre type d'entité.

Une fois que l'identification des entités et des relations qu'elles entretiennent entre elles a permis d'élaborer le modèle au niveau général, l'étape suivante consiste à déterminer les

caractéristiques principales ou *attributs* de chaque entité. À un niveau plus détaillé, le modèle peut aussi décrire les relations susceptibles d'exister entre des instances de ces entités.

On s'est servi dans cette étude du modèle entité-relation, tel qu'il est décrit dans la partie suivante, pour évaluer la pertinence de chaque attribut et de chaque relation appliqués à l'ensemble des tâches des utilisateurs définies plus loin dans le document.

Entité ou bien attribut : dans l'élaboration d'un modèle conceptuel, une décision clé consiste à déterminer ce qui est un attribut ou une entité en soi. Le choix sera déterminé par l'utilisation qui sera faite de l'attribut ou de l'entité. Les concepteurs du modèle FRBR ont trouvé que déclarer les personnes ou les collectivités comme des entités à part entière, qui pouvaient alors avoir des relations avec les autres entités exposées dans ce modèle présentait des avantages importants. Traditionnellement, les catalogueurs ont géré le contrôle des noms de personnes et de collectivités au moyen de données d'autorité. Déclarer les personnes ou les collectivités comme des entités permet davantage de flexibilité dans le contrôle des noms et élimine les redondances qui surviendraient si le modèle les désignait comme des attributs. Les noms de ces entités peuvent alors être contrôlés dans des notices d'autorité et liés à d'autres notices d'autorité ou à des notices bibliographiques ou à des données locales si nécessaire. La décision des FRBR de les traiter comme des entités plutôt que comme des attributs a été transposée dans ce modèle conceptuel de données d'autorité. De plus, dans ce modèle, le fait de déclarer les noms et les identifiants comme entités permet de clarifier les relations entre les entités faisant l'objet de données d'autorité et les noms et/ou identifiants par lesquels ces entités sont connues et qui constituent la base de leurs points d'accès contrôlés.

3.2 Conventions de présentation du diagramme



Un rectangle représente une entité (i.e. un objet pertinent pour l'utilisateur de données d'autorité).



Un rectangle en pointillé entourant un groupe de deux entités ou plus indique que la relation représentée par une flèche aboutissant à la ligne en pointillé s'applique à n'importe laquelle ou à la totalité des entités représentées dans ce rectangle.



Un trait terminé par une flèche simple indique une relation associant n'importe quelle instance de l'entité à l'origine du trait à une seule instance de l'entité vers laquelle pointe la flèche.



Un trait terminé par une flèche double indique une relation associant n'importe quelle instance de l'entité à l'origine du trait à une ou plusieurs instances de l'entité vers laquelle pointe la flèche.

3.3 Diagramme entité-relation

Le principe fondamental du modèle conceptuel est illustré par la **figure 1**. Ce modèle peut se décrire simplement de la façon suivante : dans l'univers bibliographique les entités (telles qu'elles sont identifiées dans les *Fonctionnalités requises des notices bibliographiques*) sont connues par des noms et/ou des identifiants. Dans le processus de catalogage (que celui-ci ait lieu dans les bibliothèques, dans les musées ou dans les archives), ces noms et ces identifiants servent de base pour construire des points d'accès contrôlés.

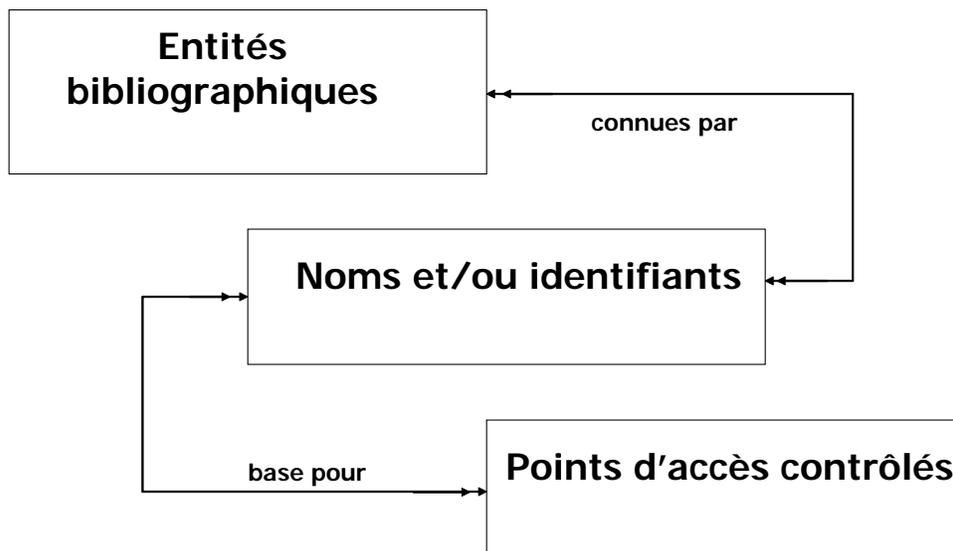


Figure 1: Principe fondamental du modèle conceptuel

Le modèle conceptuel pour les données d'autorité est présenté sous une forme graphique plus complète dans le diagramme de la **figure 2**. Les entités figurées dans le diagramme sont définies dans la section 3.4.

Entités : les entités figurées dans le diagramme représentent les objets fondamentaux pertinents pour les utilisateurs de données d'autorité. Le diagramme qui en résulte représente un modèle des relations entre ces entités mais ne constitue pas un modèle pour une notice d'autorité, qui n'est qu'une application particulière des données d'autorité.

Les entités sur lesquelles les données d'autorité mettent l'accent (i.e. les dix entités définies dans les *Fonctionnalités requises des notices bibliographiques* – *personne, collectivité, œuvre, expression, manifestation, item, concept, objet, événement* et *lieu* – auxquelles s'ajoute une nouvelle entité – *famille*) figurent dans la partie supérieure du diagramme. Dans sa partie inférieure figurent les *noms* sous lesquels on connaît ces entités, les *identifiants* qui leur sont attribués et les *points d'accès contrôlés* reposant sur ces noms et ces identifiants enregistrés

comme données d'autorité. Le diagramme met aussi en évidence deux entités qui servent à déterminer le contenu et la forme des points d'accès : les *règles* et l'*agence de catalogage*.

Il est essentiel de noter que les entités figurant dans la partie supérieure du diagramme (*personne, famille, collectivité, œuvre, expression, manifestation, item, concept, objet, événement* et *lieu*) sont des entités bibliographiques. En tant que telles, elles reflètent des constructions intellectuelles ou des concepts qui font partie intégrante des règles utilisées pour élaborer les catalogues de bibliothèques et ce qui est considéré comme une instance particulière d'une entité donnée peut varier d'un corpus de règles à l'autre.

Ainsi, selon certaines règles de catalogage, les auteurs sont uniformément considérés comme étant des individus réels et les instances particulières relevant de l'entité bibliographique *personne* correspondront donc toujours à des individus. Toutefois, selon d'autres règles, on peut, dans certains cas, considérer que les auteurs relèvent de plusieurs identités bibliographiques ; l'instance particulière de l'entité bibliographique *personne* peut alors correspondre à une identité d'emprunt adoptée par un individu plutôt qu'à l'individu lui-même.

De même, la plupart des règles de catalogage requièrent l'établissement d'une nouvelle forme autorisée chaque fois qu'une collectivité change de nom. Dans ce cas, l'instance particulière de l'entité bibliographique *collectivité* représente la collectivité seulement pour la période pendant laquelle celle-ci a utilisé ce nom. On peut donc considérer que la collectivité en tant que telle (c'est-à-dire une entreprise ayant une structure légale, une agence gouvernementale, un groupe musical, etc.) correspond à plusieurs instances de l'entité bibliographique *collectivité*.

D'autre part, les règles de construction des mots matière peuvent imposer la création d'une forme autorisée unique représentant la collectivité tout au long de son existence. Dans ce cas, l'instance particulière de l'entité bibliographique *collectivité* représente la collectivité *elle-même*.

Les règles de catalogage peuvent aussi varier pour le traitement des *œuvres, expressions, manifestations* et *items*. La définition des limites d'une instance particulière de l'entité bibliographique *œuvre* peut varier d'un corpus de règles de catalogage à l'autre. Il s'ensuit que deux instances particulières de l'entité bibliographique *œuvre* résultant de ces contextes différents ne seront pas équivalentes. De même, l'application d'un corpus de règles de catalogage peut entraîner la reconnaissance d'une instance particulière de l'entité bibliographique *expression* qui ne soit pas exactement identique à celle reconnue quand on applique un corpus différent, etc.

Les règles de catalogage et les conventions d'encodage peuvent aussi varier dans le traitement des personnages fictifs, des êtres surnaturels ou légendaires, des lieux imaginaires, etc. Dans certains cas, ces entités seront considérées comme des *personnes, des familles, des lieux, etc.*, dans d'autres comme des *concepts*. De la même façon, selon les corpus de règles, certains événements (rencontres ad-hoc, événements sportifs, etc.) peuvent être considérés soit comme des *collectivités* soit simplement comme des *événements*.

Relations entre les entités : les relations figurées dans le diagramme (**figure 2**) reflètent les associations inhérentes aux différents types d'entités. Les traits et les flèches reliant les entités de la partie supérieure du diagramme à celles de la partie inférieure représentent les relations associant le *nom* et l'*identifiant* aux entités bibliographiques (*personne, famille, collectivité, œuvre, expression, manifestation, item, concept, objet, événement* et *lieu*). Une instance particulière de chacune de ces entités bibliographiques peut être connue sous un ou plusieurs *nom(s)* (relation « a pour appellation »), et inversement chaque *nom* peut être associé à une ou plusieurs instances particulières de chaque unité bibliographique (relation « est l'appellation de »). De même, un ou plusieurs *identifiants* peuvent être attribués à une instance particulière de chacune des entités bibliographiques (relation « est doté de »), mais un *identifiant* ne peut être attribué qu'à une seule instance d'une entité bibliographique (relation « est attribué à »).

On notera que le diagramme (**figure 2**) décrit aussi une relation (relation « est associé à ») qui peut exister entre une *personne*, une *famille* ou une *collectivité* d'une part et une *œuvre*, une *expression*, une *manifestation* ou un *item* d'autre part. Le diagramme entité-relation des FRBR reflète les relations de niveau général qui peuvent exister entre les entités *œuvre*, *expression*, *manifestation* et *item* (une *œuvre* « se réalise à travers » une *expression*, etc.). Y sont également représentées un certain nombre de relations spécifiques associant *personne* et *collectivité* d'une part et *œuvre*, *expression*, *manifestation* et *item* d'autre part (une *œuvre* peut être « créée par » une *personne*, etc.). D'un point de vue conceptuel, ces mêmes relations sont valables pour les entités FRBR que l'on retrouve dans le présent modèle consacré aux autorités.

Les relations figurées dans la partie inférieure du diagramme (**figure 2**) représentent les associations existant entre les entités *nom* et *identifiant* et l'entité formelle ou structurelle *point d'accès contrôlé*, ainsi que les associations existant entre cette entité et les entités *règles* et *agence*. Un *nom* ou un *identifiant* spécifique peut servir à établir un *point d'accès contrôlé* (relation « sert de base pour »), et, inversement, un *point d'accès contrôlé* peut être établi sur la base d'un *nom* ou d'un *identifiant* (relation « est fondé sur »).

Un *point d'accès contrôlé* peut être établi en combinant deux *noms* et/ou deux *identifiants*, par exemple, pour un point d'accès créateur/titre désignant une œuvre, en combinant le nom de l'auteur et le nom (i.e. le titre) de l'œuvre. Le point d'accès contrôlé s'appuiera en premier sur une instance de l'entité *œuvre*. Cependant, pour fonctionner de manière pertinente, le point d'accès devra refléter non seulement la relation de l'œuvre avec les instances de l'entité *nom* (i.e. avec les différents titres sous lesquels l'œuvre est connue) mais aussi sa relation avec les instances des autres entités figurant dans la partie supérieure du diagramme (et notamment de la *personne*, de la *famille*, ou de la *collectivité* responsable de l'œuvre). Le résultat est un point d'accès créateur/titre.

L'établissement des *points d'accès contrôlés* peut obéir à des *règles* (relation « est régi par/régissent »), et ces *règles* peuvent à leur tour être appliquées par une ou plusieurs *agences* (relation « sont appliquées par/applique »). De la même manière, les *points d'accès contrôlés* peuvent être créés ou modifiés par une ou plusieurs *agences* (relation « est créé/crée » ou « est modifié par/modifie »).

Ces relations sont décrites dans la section 5.2.

Relations entre les instances d'une entité : ne sont pas présentés dans le diagramme entité-relation d'autres types de relation pouvant intervenir entre une instance particulière appartenant à un type donné d'entité bibliographique et une instance particulière appartenant, soit au même type, soit à un type différent d'entité bibliographique (par exemple, une relation de collaboration entre deux personnes distinctes ou une relation d'affiliation entre une personne et une collectivité). Ce type de relation est décrit dans la section 5.3.

D'autres types de relation pouvant intervenir entre des instances particulières d'une entité figurant dans la partie supérieure du diagramme (*personne*, *famille*, *collectivité*, *œuvre*, *expression*, *manifestation*, *item*, *concept*, *objet*, *événement* et *lieu*) et des instances spécifiques de l'entité *nom* sont décrits dans la section 5.4.

D'autres types de relation pouvant intervenir entre des instances particulières de l'entité point d'accès contrôlé (par exemple, une relation entre deux points d'accès donnés décrite parallèlement en plusieurs langues ou écritures) ne sont pas présentés dans le diagramme entité-relation. Ce type de relation est décrit dans la section 5.5.

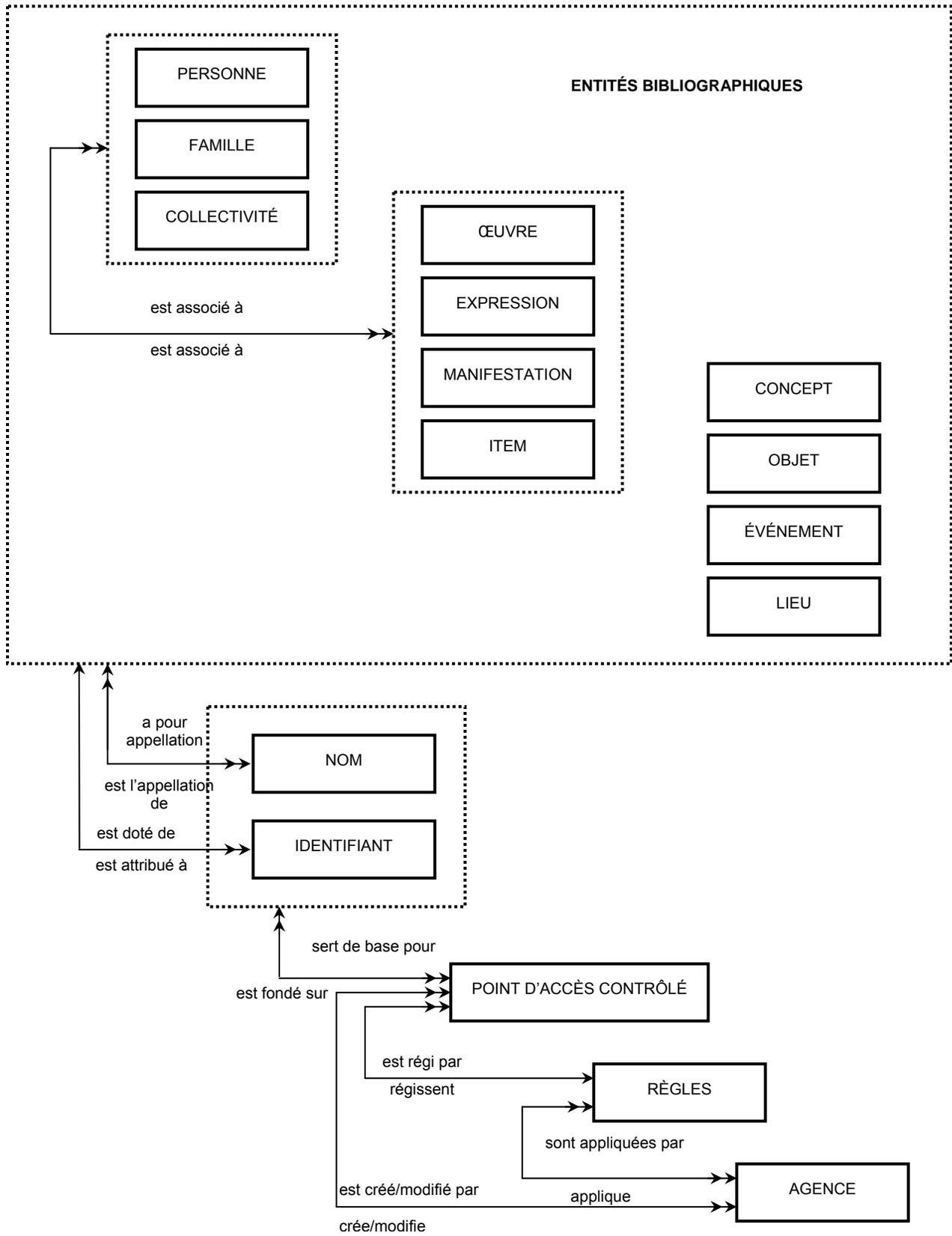


Figure 2: Modèle conceptuel pour les données d'autorité

Relations ou bien attributs : pour les besoins de cette étude, certains types d'associations existant entre une instance particulière d'un type d'entité donné et une instance particulière d'un autre type d'entité sont traités simplement comme des attributs de la première entité. Par exemple, dans le cas d'une relation d'association entre une *collectivité* et un *lieu* exprimée implicitement dans la construction du point d'accès contrôlé établi pour cette collectivité, il a été jugé suffisant de traiter le lieu associé à cette collectivité simplement comme un attribut de l'entité *collectivité*. Ceci n'exclut pas la possibilité de développer davantage le modèle afin d'illustrer plus formellement ce type d'association sous la forme d'une relation entre les deux entités.

3.4 Définitions des entités

Les définitions des entités sont en grande partie issues de deux sources : *Fonctionnalités requises des notices bibliographiques* (FRBR) et les Guidelines for Authority Records and References (GARR).

Chaque définition est suivie d'exemples d'instances de l'entité considérée ; ces listes ne sont ni normatives ni exhaustives.

Pour faciliter le rapprochement entre les entités et leurs définitions, les lecteurs pourront, s'ils le souhaitent, reproduire la **figure 2** et s'y référer à la lecture des définitions suivantes.

Personne

Individu, ou identité d'emprunt ou autre identité attribuée ou adoptée par un individu ou un groupe [FRBR, modifié]

Comprend des individus existant ou ayant existé.

Comprend des identités d'emprunt ou autres identités créées ou adoptées par un individu qui utilise plusieurs noms (par exemple : nom véritable et/ou un ou plusieurs pseudonymes).

Comprend des identités d'emprunt ou autres identités créées ou adoptées conjointement par deux ou plusieurs individus, par exemple : Ellery Queen (pseudonyme collectif de Frederic Dannay et Manfred B. Lee) ; **[Erckmann-Chatrian (pseudonyme collectif d'Émile Erckmann et d'Alexandre Chatrian)]**.

Comprend des personnages littéraires ou légendaires, des divinités et des animaux connus sous leur nom en tant que personnages littéraires, acteurs et interprètes.

Comprend des identités d'emprunt ou autres identités créées ou adoptées par un groupe, par exemple : Betty Crocker ; **[Nicolas Bourbaki (pseudonyme collectif depuis 1934 d'un groupe de mathématiciens)]**.

Comprend les dénominations que des recherches ont permis d'établir, par exemple, Meister E.S. qui s'est révélé être Le Maître de Bedford.

Peut comprendre des grappes d'individus qui portent le même nom, lorsqu'il n'est pas possible d'identifier chacun d'entre eux à l'intérieur de la grappe.

Note : les règles de catalogage peuvent varier dans leur façon de traiter les identités d'emprunt (i.e. identités bibliographiques) créées ou adoptées par un même individu. Certaines règles de catalogage considèrent les pseudonymes utilisés par un individu comme des identités d'emprunt différentes et une forme autorisée sera établie, pour chaque identité d'emprunt avec des renvois « voir aussi » reliant les différentes formes autorisées de chaque nom. D'autres règles de catalogage ne prennent en compte qu'une seule identité d'emprunt pour un individu et les pseudonymes qu'il utilise. Une seule identité constitue la forme autorisée et les noms correspondant aux autres identités d'emprunt sont traités comme des variantes de formes du nom de l'individu.

Famille

Personnes liées par la naissance, le mariage, l'adoption, l'union civile, ou tout autre statut légal du même ordre, ou des personnes qui pour toute autre raison se présentent elles-mêmes comme une famille.

Comprend des familles royales, des dynasties, des maisons nobiliaires, etc.

Comprend des lignées patriarcales et matriarcales.

Comprend des groupes d'individus issus du même lignage.

Comprend des unités familiales (parents, enfants, petits-enfants, etc.).

Comprend l'ensemble des détenteurs successifs d'un titre dans une maison nobiliaire (par exemple, les ducs de Norfolk).

Collectivité

Organisme ou groupe de personnes et/ou d'organismes identifié par un nom particulier et agissant comme un tout. [FRBR, modifié]

Comprend des groupes occasionnels et des groupes constitués tels que rencontres, conférences, congrès, expéditions, expositions, festivals, foires, etc.

Comprend des groupes d'interprètes musicaux, des groupes d'artistes visuels et des compagnies de danse produisant une œuvre collective.

Comprend des collectivités territoriales qui ont ou revendiquent une autorité sur un territoire déterminé, telles qu'une fédération, un état, une région, une municipalité, etc.

Comprend aussi bien des organismes ou des groupes dont l'activité a cessé que ceux qui sont encore actifs.

Comprend des organismes ou des groupes de personnes fictifs.

Note : Les règles de catalogage peuvent diverger quant au traitement des rencontres, etc. selon que leur date est fixée ou non à l'avance, selon qu'il en résulte ou non une publication etc. Dans certains cas, elles seront traitées comme des collectivités lorsqu'elles agissent comme un groupe mais dans d'autres cas, elles seront simplement traitées comme des événements (voir aussi la définition de l'entité « événement »).

Note : Les règles de catalogage traitent généralement les identités successives des collectivités ayant fait usage de différents noms comme des collectivités différentes liées entre elles.

Œuvre

Création intellectuelle ou artistique déterminée (i.e. le contenu intellectuel ou artistique). [FRBR, modifié dans le Glossaire de l'ICP 4]

Comprend des œuvres qui s'expriment en mots, des œuvres musicales, graphiques, photographiques, des œuvres constituées d'images animées, des œuvres cartographiques, des œuvres en trois dimensions, des données, des programmes informatiques, etc.

Comprend des œuvres juridiques (lois, règles, constitutions, traités, codes, jurisprudences, etc.), des œuvres religieuses (textes sacrés, professions de foi, livres liturgiques, textes pontificaux, etc.).

Comprend aussi bien des ensembles et des compilations d'œuvres que des œuvres individuelles.

Comprend des parties composantes d'œuvres (par exemple, des articles publiés dans un numéro de périodique ou les panneaux d'un retable).

Note : Le concept d'œuvre et la ligne de partage entre une œuvre et une autre peut diverger d'une culture à l'autre, d'une discipline à l'autre ou d'une agence de catalogage à l'autre. Les conventions bibliographiques utilisées par des groupes culturels ou nationaux différents ou des agences de catalogage différentes peuvent donc diverger quant aux critères utilisés pour déterminer cette ligne de partage. Les particularités des règles de catalogage peuvent également influencer sur la définition d'une œuvre.

Expression

Réalisation intellectuelle ou artistique d'une œuvre sous la forme d'une notation alphanumérique, musicale ou chorégraphique, ou sous une forme sonore, visuelle, objectale, cinétique, etc., ou bien sous l'aspect d'une combinaison de ces formes. [FRBR]

Comprend les mots, les phrases, les paragraphes spécifiques, etc. qui résultent de la réalisation d'une œuvre sous la forme d'un texte (par exemple une traduction).

Comprend les notes particulières, le phrasé, etc. qui résultent de la réalisation d'une œuvre musicale (par exemple à travers une exécution).

Comprend les séquences spécifiques d'images animées, combinées à du son ou non, qui sont disponibles dans une version donnée d'une œuvre cinématographique.

En sont exclus les aspects purement matériels tels que la typographie ou la mise en page, sauf s'ils font partie intégrante de la réalisation intellectuelle ou artistique de l'œuvre.

Note : Le degré de définition bibliographique entre les différentes expressions d'une œuvre dépend, jusqu'à un certain point, de la nature de l'œuvre elle-même et des besoins estimés des utilisateurs. Des différences qui ne seraient perceptibles qu'après analyse et comparaison détaillées des expressions ne seront en général traduites dans les données d'autorité que si la nature ou l'importance de l'œuvre justifient une telle analyse et seulement si l'on a estimé cette distinction importante pour les utilisateurs.

Note : Les points d'accès contrôlés suivis des attributs d'une expression (par exemple sa langue ou sa forme) permettent de colocaliser les expressions apparentées d'une œuvre. Cette colocalisation permet une distinction de nature différente de celle portant sur les expressions particulières d'une œuvre.

Manifestation

Matérialisation de l'expression d'une œuvre. [FRBR, modifié]

Comprend des manifestations sous forme de livres, de périodiques, de documents cartographiques, d'affiches, de phonogrammes, de films sur support pellicule, de cassettes vidéo, de DVD, de cédéroms, de multimédias multisupports, de fichiers PDF, de fichiers MP3, etc.

Note : Si la matérialisation de l'expression d'une œuvre ne se traduit que par la réalisation d'un unique artefact (par exemple, un manuscrit d'auteur ou l'original d'un tableau), la manifestation se réduit à ce seul artefact. Toutefois, si la matérialisation se traduit par la production de copies multiples (par exemple dans le cas de l'édition d'un livre ou de la production d'un document sonore à des fins commerciales), la manifestation englobe l'ensemble de ces copies matériellement produites. Dans ce dernier cas, l'entité décrite à des fins de catalogage, devient, de ce fait, une abstraction, puisque les caractéristiques d'une seule copie sont alors réputées communes à toutes les copies de l'ensemble constituant la manifestation.

Item

Exemplaire isolé d'une manifestation. [FRBR]

Comprend des items matérialisés sous la forme d'un seul objet physique (un volume, une cassette audio, etc.).

Comprend des items matérialisés sous la forme de plusieurs objets physiques (plusieurs volumes, plusieurs disques compacts, etc.) et des ressources électroniques contenues dans de multiples fichiers sur le Web.

Concept

Notion ou idée abstraite. [FRBR]

Comprend des domaines de la connaissance, des disciplines, des écoles de pensée (philosophies, religions, idéologies politiques, etc.), etc.

Comprend des théories, des procédés, des techniques, des pratiques, etc.

Note : La définition de l'entité Concept est celle des FRBR sans autre

développement ni commentaire en attendant le rapport du Groupe de travail FRSAR.^b

Note : Pour les besoins de cette étude, on considère que les entités qui sont définies comme concepts relèvent exclusivement des données d'autorité matière.

Object

Réalité matérielle. [FRBR]

Comprend des objets animés et inanimés présents dans la nature.

Comprend des objets fixes, transportables et mobiles créés par l'homme.

Comprend des objets qui ont disparu.

Note : La définition de l'entité Objet est celle des FRBR sans autre développement ni commentaire en attendant le rapport du Groupe de travail FRSAR.

Note : Pour les besoins de cette étude, on considère que les entités qui sont définies comme objets relèvent exclusivement des données d'autorité matière.

Événement

Fait accompli ou survenu. [FRBR]

Comprend des événements historiques, des époques, des périodes temporelles.

Note : La définition de l'entité Événement est celle des FRBR sans autre développement ni commentaire en attendant le rapport du Groupe de travail FRSAR.

Note : Les règles de catalogage peuvent diverger quant au traitement des rencontres, etc. Dans certains cas, elles seront simplement traitées comme des événements mais dans d'autres cas elles seront traitées comme des collectivités (voir aussi la définition de l'entité « collectivité »).

Note : Pour les besoins de cette étude, on considère que les entités qui sont définies comme des événements mais sans agir comme des collectivités relèvent exclusivement des données d'autorité matière.

Lieu

Coordonnées topographiques. [FRBR]

Comprend des coordonnées topographiques terrestres et spatiales.

Comprend des coordonnées topographiques, historiques aussi bien qu'actuelles.

^b NdT : Le Groupe a publié en juin 2010 son rapport sous le titre : *Functional Requirements for Subject Authority Data (FRSAD)*

Comprend des caractéristiques géographiques.

Comprend des juridictions géopolitiques

Note : La définition de l'entité Lieu est celle des FRBR sans autre développement ni commentaire en attendant le rapport du Groupe de travail FR SAR.

Nom

Caractère ou groupe de caractères ou de mots par lequel une entité est connue dans le monde réel. [FRBR, modifié]

Comprend des noms qui désignent des personnes, des familles et des collectivités.

Comprend des titres qui désignent des œuvres, des expressions et des manifestations.

Comprend des noms et des termes qui désignent des concepts, des objets, des événements et des lieux.

Comprend des noms véritables, des pseudonymes, des noms en religion, des sigles, des lettres, des chiffres isolés ou des symboles.

Comprend des prénoms, des matronymes, des patronymes, des noms de famille, des noms de dynastie, etc.

Comprend des prénoms de souverains, de papes, etc. associés à des chiffres romains

Comprend des noms de familles, de clans, de dynasties, de maisons nobiliaires, etc.

Comprend des noms désignant l'ensemble des détenteurs successifs d'un titre dans une maison nobiliaire, etc., pris collectivement (par exemple, les ducs de Norfolk, **[les ducs d'Épernon, les comtes de Valois]**).

Comprend les noms utilisés par des collectivités au cours de leur histoire.

Comprend des noms d'associations, d'institutions, de firmes commerciales, d'organismes à but non lucratif, etc.

Comprend des noms de gouvernements ; des noms d'agences, de projets et de programmes gouvernementaux ; des noms de corps d'État, de délégations, de corps législatifs, de forces armées, etc.

Comprend des noms de collectivités religieuses, d'églises locales, etc., de conciles, d'instances religieuses, de provinces ecclésiastiques, de diocèses, de synodes, etc., de missions diplomatiques pontificales, etc.

Comprend des noms de conférences, de congrès, de rencontres, etc.

Comprend des noms d'expositions, de compétitions sportives, d'expéditions, de foires, de festivals, etc.

Comprend des noms d'organes ou de collectivités subordonnées ou associées à une autre collectivité.

Comprend des nombres inclus dans le nom d'une collectivité ou d'un événement.

Comprend des noms de marques commerciales.

Comprend des titres de contenus, des titres de partie, des titres de regroupement, etc.

Comprend les titres par lesquels on a pris l'habitude de désigner une œuvre.

Comprend le titre propre de la première manifestation d'une œuvre.

Comprend les titres par lesquels une œuvre est désignée dans les documents de référence.

Comprend les titres sous lesquels une œuvre a été publiée.

Comprend les titres par lesquels on a pris l'habitude de désigner les manifestations d'une expression.

Comprend le titre propre de la première manifestation d'une expression.

Comprend les titres par lesquels les manifestations d'une expression sont désignées dans les documents de référence.

Comprend les titres sous lesquels les manifestations d'une expression ont été publiées.

Comprend le titre propre de l'état original d'une manifestation.

Comprend les titres par lesquels une manifestation est désignée dans les documents de référence.

Comprend les variantes des titres figurant sur ou contenues dans une manifestation.

Comprend des noms et des termes désignant des événements, des objets, des concepts et des lieux.

Note : Les règles de catalogage peuvent imposer d'utiliser un nom de lieu pour désigner à la fois le territoire géographique proprement dit et le gouvernement exerçant une autorité juridictionnelle sur ce territoire. Par exemple, le nom de Massachusetts est utilisé à la fois pour désigner le territoire couvert par l'État qui porte ce nom et le gouvernement de cet État, dont le nom officiel est : Commonwealth of Massachusetts.

Note : Les règles de catalogage peuvent diverger quant à la distinction à faire entre les éléments que l'on considère comme partie intégrante du nom et les éléments que l'on considère comme ajoutés au nom

pour les besoins de la construction des points d'accès contrôlés.

Identifiant

Numéro, code, mot, expression, logo, ou tout autre dispositif associé de manière univoque à une entité et visant à la différencier de toute autre entité appartenant au domaine au sein duquel cet identifiant a été attribué. Un identifiant peut consister en une chaîne de caractères (i.e. une suite de caractères numériques et/ou alphabétiques attribués à une entité pour servir d'identifiant univoque à l'intérieur du domaine au sein duquel l'identifiant est attribué) et d'un préfixe et/ou d'un suffixe (caractère ou ensemble de caractères (numérique et /ou alphabétique) placé avant ou après la chaîne de caractères proprement dite).

Comprend des identifiants tels que des numéros de sécurité sociale attribués par une autorité officielle.

Comprend des identifiants relatifs à des personnes, attribués par toute autre autorité d'enregistrement.

Comprend des numéros de registres du commerce, des numéros d'enregistrement d'associations à buts non lucratifs, etc. attribués par une autorité officielle.

Comprend des identifiants attribués aux collectivités par toute autre autorité d'enregistrement (par exemple, le préfixe ISBN d'un éditeur).

Comprend des identifiants normalisés de contenus, attribués par une autorité d'enregistrement (par exemple, ISRC, ISWC, ISAN).

Comprend des identifiants normalisés de manifestations, attribués par une autorité d'enregistrement (par exemple, ISBN, ISSN).

Comprend des numéros de catalogues thématiques attribués à une œuvre musicale par l'éditeur ou par un musicologue.

Comprend des numéros de catalogues raisonnés.

Comprend des identifiants attribués aux items et liés à des lieux de stockage (par exemple une cote).

Comprend des numéros de classification se rapportant à des entités particulières (par exemple, un numéro de classification attribué à un tableau particulier).

Comprend des marques déposées.

Note : Certains de ces identifiants bien qu'inclus dans les données d'autorité peuvent rester confidentiels pour des raisons de protection de la vie privée.

Note : Ces identifiants sont limités à ceux qui sont associés aux entités et ils ne comprennent pas les numéros des notices d'autorité.

Point d'accès contrôlé Nom, terme, code, etc. sous lequel on peut trouver une notice

bibliographique ou une notice d'autorité ou un renvoi. [GARR, modifié]

Comprend aussi bien des points d'accès établis pour les formes autorisées (ou privilégiées) des noms (i.e. les points d'accès autorisés) que ceux établis pour les variantes de forme des noms (i.e. les points d'accès pour les variantes).

Comprend des points d'accès établis pour des noms de personne, de famille et de collectivité.

Comprend des points d'accès établis pour des titres (i.e. des noms) d'œuvres, d'expressions, de manifestations et d'items.

Comprend des points d'accès qui combinent deux points d'accès, comme, dans le cas d'une œuvre, un point d'accès créateur/titre qui associe le point d'accès autorisé pour le nom du créateur à celui du nom (i.e. le titre) de l'œuvre.

Comprend des points d'accès établis pour des noms et des termes désignant des événements, des objets, des concepts et des lieux.

Comprend des points d'accès établis pour des identifiants tels que des numéros normalisés, des indices de classification.

Note : Les éléments ajoutés au nom lui-même (par exemple, des dates) font partie intégrante des points d'accès contrôlés.

Règles

Ensemble d'instructions relatif à la formulation et/ou à la saisie des points d'accès contrôlés (formes autorisées, variantes de formes ou renvois, etc.).

Comprend les règles de catalogage et l'interprétation de ces règles.

Comprend les conventions de codage.

Agence

Organisme responsable de la création et de la modification des points d'accès contrôlés. L'Agence est responsable de l'application et de l'interprétation des règles qu'elle crée et/ou qu'elle utilise. L'Agence peut aussi être responsable de la création et de la gestion des identifiants dans son domaine.

Comprend des bibliothèques, des agences bibliographiques nationales, des services bibliographiques, des consortiums, des musées, des archives, des organismes de gestion de droits, etc.

4. Attributs

Les attributs de chacune des entités précédemment définies sont énumérés et définis des sections 4.1 à 4.16 ci-après.

Les attributs énumérés et définis ci-après sont issus de l'examen des données retenues et/ou définies dans les FRBR, GARR, *Manuel UNIMARC : Format des notices d'autorité*⁵, *Mandatory Data Elements for Internationally Shared Resource Authority Records*⁶ (MLAR), ainsi que dans la *Norme internationale sur les notices d'autorité utilisées pour les Archives relatives aux collectivités, aux personnes ou aux familles* (ISAAR(CPF))⁷. La liste des attributs possibles est ainsi beaucoup plus large que celle qui accompagne traditionnellement les données d'autorité des bibliothèques. Cela n'implique cependant aucun caractère d'obligation pour un attribut dans quelque application que ce soit.

D'autres modèles, comme le *Contexte archivistique encodé*⁸, sont apparus plus récemment et n'ont pas été pleinement évalués. Ils pourraient faire l'objet d'une étude ultérieure.

Pour les nécessités de ce modèle, les attributs sont définis à un niveau « logique » (i.e. comme caractéristiques des entités auxquelles ils appartiennent et non comme des éléments de données explicites). Dans certains cas, les caractéristiques d'une entité donnée peuvent varier dans le temps (par exemple, le domaine d'activité dans lequel une personne s'investit). Le modèle ne distingue pas explicitement entre les attributs qui peuvent évoluer dans le temps et ceux qui ne sont pas susceptibles de changement. Si les attributs étaient définis au niveau des éléments de données, ils seraient respectivement indiqués comme éléments de données répétables ou non répétables.

Il serait possible de considérer certains des attributs définis dans le modèle comme des parties composantes de l'entité plutôt que comme ses attributs. Cette approche se justifierait s'il était nécessaire de déterminer pour les parties composantes des attributs spécifiques qui ne s'appliquent pas à l'entité dans son ensemble ; ou bien si la table de correspondance avec les tâches des utilisateurs n'était pas analogue pour l'ensemble et les parties composantes. Pour les nécessités de ce modèle, on a considéré qu'aucun de ces cas ne s'appliquait.

Dans certains cas, le modèle traite une association entre une entité et une autre comme un attribut de la première entité. Par exemple, l'association entre une *personne* et le *lieu* où cette personne est née pourrait être conçue logiquement en établissant une relation (« né(e) à ») entre l'entité *personne* et l'entité *lieu*. Cependant, pour les besoins de cette étude, il a été jugé suffisant de considérer le lieu de naissance simplement comme un attribut de la *personne*. Mais cela n'exclut pas un développement du modèle qui fasse apparaître cette association entre les entités de manière plus formelle sous forme d'une relation.

Si le modèle était développé en traitant les associations comme des relations entre des entités définies, il serait alors possible de définir des attributs s'appliquant aux relations elles-mêmes. Par exemple, si l'association entre une *personne* et son *lieu* de résidence était définie comme une relation en tant que telle (« habite à »), il serait alors possible de définir un attribut à cette relation pour indiquer la période pendant laquelle elle a existé (i.e. la période pendant laquelle la *personne* a résidé dans ce *lieu*). Encore une fois, dans le cadre de cette étude, il n'a cependant pas paru utile d'entrer dans ces considérations.

À noter : c'est parce que le *nom* et l'*identifiant* ont été définis dans ce modèle comme des entités à part entière et liés respectivement par les relations « appellation de » et « attribué à » aux entités *personne*, *famille*, *collectivité*, *œuvre*, *expression*, *manifestation*, *item*, *concept*, *objet*, *événement* et *lieu*, que les attributs qui leur correspondent (par exemple, nom de la personne, identifiant de la personne) ne sont pas cités sous les entités qui leur sont associées. Par exemple, l'attribut FRBR « Titre de l'œuvre » est traité dans ce modèle comme un attribut du nom sous lequel l'œuvre est

connue. Cependant, par ce système de relations, les attributs du *nom* et de l'*identifiant* remplissent les mêmes fonctions que s'ils étaient définis comme des attributs des entités associées.

4.1 Attributs d'une personne

Dates associées à la personne	Date ou dates associées à la personne. [FRBR] Comprend une année ou une année/un mois/un jour de naissance, de mort, etc. Comprend une année, une période ou un siècle d'activité.
Titre de la personne	Rang, fonction, dignité, honorabilité, etc., associé à la personne [FRBR] Comprend les mentions de grade ou de fonction (par exemple, commandant, premier ministre, gouverneur général). Comprend les titres royaux et nobiliaires, les titres ecclésiastiques, les titres de courtoisie et les titres honorifiques (par exemple, reine, duc, pape, Sir, Dame). Comprend des éléments d'information laïques ou religieux (par exemple, Madame, swami, professeur).
Sexe*	Sexe auquel appartient la personne (par exemple, masculin, féminin, inconnu, autre).
Lieu de naissance*	Commune, ville, province, région administrative et/ou pays où la personne est née.
Lieu de mort*	Commune, ville, province, région administrative et/ou pays où la personne est morte.
Pays*	Pays auquel la personne est associée.
Lieu de résidence*	Pays, région administrative/province, ville, etc., où la personne réside ou a résidé
Affiliation*	Groupe dont la personne est membre ou a été membre par le biais de son travail, de ses engagements, de son identité culturelle, etc.

Adresse*	<p>Adresse actuelle ou ancienne, privée ou professionnelle de la personne.</p> <p>Comprend l'adresse physique, l'adresse postale, le numéro de téléphone, l'adresse électronique, etc.</p> <p>Comprend l'adresse d'un site web exploité par la personne, ou consacré à la personne ou ayant un lien avec elle.</p>
Langue de la personne*	Langue utilisée par la personne quand elle crée une expression en vue d'une publication ou d'une diffusion, etc.
Domaine d'activité*	Champ d'action, domaine du savoir, etc., dans lequel s'investit ou s'est investie la personne.
Profession/occupation*	Profession ou occupation que la personne exerce ou a exercée.
Biographie/histoire*	Informations concernant la vie ou l'histoire de la personne.
Autre information associée à la personne	<p>Éléments d'information autres qu'un titre par lequel une personne est connue ou identifiée.</p> <p>Comprend des éléments d'information, comme « saint », « esprit », etc.</p> <p>Comprend des éléments d'information comme « fils », « III », etc., dans le cas où ils sont associés à une personne dont le nom comporte un nom de famille.</p> <p>Comprend des éléments d'information associant la personne à une œuvre spécifique (par exemple, « Author of Early Impressions » ; [« l'auteur d'Aziyadé »]).</p> <p>Comprend des éléments d'information associant la personne à une autre (par exemple, « suiveur de Rembrandt »).</p>

* Les attributs marqués d'un astérisque sont ajoutés à ceux qui ont été retenus dans les *Fonctionnalités requises des notices bibliographiques*.

4.2 Attributs d'une famille

Type de famille	<p>Catégorie ou descripteur générique du type de famille.</p> <p>Comprend des catégorisations comme clan, dynastie, cellule familiale, patriarcat, matriarcat, etc.</p>
------------------------	---

Dates de la famille	Dates associées à la famille.
Lieux associés à la famille	Informations concernant les lieux où la famille réside ou a résidé ou auxquels elle est associée.
Domaine d'activité	Champ d'action, domaine du savoir, etc., dans lequel s'investit ou s'est investie la famille.
Histoire de la famille	Informations concernant l'histoire de la famille.

4.3 Attributs d'une collectivité

Lieu associé à la collectivité	<p>Lieu géographique de tout niveau associé à la collectivité</p> <p>Comprend des pays, des régions administratives, des provinces, des comtés, des villes, des communes, des communautés urbaines, etc.</p> <p>Comprend une localisation dans laquelle se tient une manifestation, un congrès, une exposition, une foire, etc.</p> <p>Comprend la localisation du siège social</p>
Dates associées à la collectivité	<p>Date ou série de dates à laquelle se tient une manifestation, un congrès, une exposition, une foire, etc. ou date à laquelle la collectivité est associée d'une manière ou d'une autre.</p> <p>Comprend des dates de création d'organisations, d'entreprises commerciales, etc.</p> <p>Comprend les dates d'existence d'une organisation, d'un gouvernement, etc.</p>
Langue de la collectivité*	Langue que la collectivité utilise pour sa communication.
Adresse*	<p>Adresse actuelle ou ancienne de la collectivité.</p> <p>Comprend l'adresse du siège social de la collectivité et/ou de ses autres implantations.</p> <p>Comprend l'adresse physique, l'adresse postale, le numéro de téléphone, l'adresse électronique, etc.</p> <p>Comprend l'adresse d'un site web exploité par la collectivité, ou consacré à la collectivité ou ayant un lien avec elle.</p>

Domaine d'activité*	Champ d'intervention dans lequel la collectivité s'investit, sa zone de compétence, de responsabilité, de juridiction, etc.
Histoire*	Informations concernant l'histoire de la collectivité. Comprend des informations historiques concernant une organisation, une institution, etc.
Autre information associée à la collectivité	Informations portant sur le statut commercial ou juridique de la collectivité ou tout terme permettant de différencier la collectivité d'autres collectivités, personnes, etc. [FRBR] Comprend des types de statut commercial, etc. (par exemple, GmbH [Gesellschaft mit beschränkter Haftung = Société à responsabilité limitée]). Comprend des types de collectivités ou des types de juridictions (par exemple, ordre fraternel, comté, groupe musical). Comprend d'autres caractéristiques distinctives de la collectivité (par exemple, le nom du culte d'une église locale).

* Les attributs marqués d'un astérisque sont ajoutés à ceux qui ont été retenus dans les *Fonctionnalités requises des notices bibliographiques*.

4.4 Attributs d'une œuvre

Forme de l'œuvre	Catégorie à laquelle l'œuvre appartient. [FRBR] Comprend des formes, des genres, etc. (par exemple, roman, pièce de théâtre, poème, essai, biographie, symphonie, concerto, sonate, carte, dessin, peinture, photographie).
Date de l'œuvre	La première date (en principe un millésime) associée à l'œuvre [FRBR, modifié] Comprend des dates simples et des intervalles entre deux dates. Comprend la date de création. Comprend la date de la première édition ou diffusion, en l'absence d'une date de création que l'on puisse attester.
Distribution d'exécution	Ensemble d'instruments, de voix et/ou toute autre distribution d'exécution auxquels une œuvre musicale est originellement destinée. [FRBR]

Comprend des instruments solistes, des ensembles instrumentaux, des orchestres, etc.

Comprend des voix solistes, des ensembles vocaux, des chœurs, etc.

Comprend tout objet pouvant être utilisé lors de l'exécution d'une œuvre (par exemple, des cuillères, une planche à laver).

Sujet de l'œuvre*

Le contenu de l'œuvre et les sujets qu'elle aborde.

Comprend des informations sur le sujet de l'œuvre.

Comprend des indices de classification.

Référence numérique

Numéro attribué à l'œuvre. [FRBR, modifié]

Comprend des numéros d'ordre, des numéros d'opus attribués par le compositeur d'une œuvre musicale, etc.

Tonalité

Ensemble des rapports harmoniques qui détermine, pour une échelle sonore, un centre tonal dans une œuvre musicale. [FRBR]

Comprend la tonalité dans laquelle l'œuvre a été originellement composée.

Lieu d'origine de l'œuvre*

Pays ou toute juridiction territoriale ou aire culturelle dont l'œuvre est originaire.

Comprend la zone géographique d'origine, etc.

Histoire*

Informations concernant l'histoire de l'œuvre.

Comprend des informations historiques se rapportant à une œuvre, y compris les changements de titre des ressources continues.

Autre caractéristique distinctive

Toute caractéristique servant à distinguer une œuvre d'une autre œuvre portant le même titre. [FRBR]

Comprend des éléments de contenu intellectuel ou artistique.

Comprend les incipit musicaux.

* Les attributs marqués d'un astérisque sont ajoutés à ceux qui ont été retenus dans les *Fonctionnalités requises des notices bibliographiques*.

Note : Les attributs d'une œuvre présentés ci-dessus comprennent seulement ceux qui figurent en principe dans les points d'accès contrôlés ou dans les autres éléments de données d'une notice d'autorité. Ils n'incluent pas les autres attributs d'une œuvre qui peuvent être présents dans une notice bibliographique, tels qu'ils apparaissent dans les Fonctionnalités requises des notices bibliographiques.

4.5 Attributs d'une expression

Forme de l'expression	Moyens par lesquels l'œuvre est réalisée. [FRBR] Comprend des modes ou moyens d'expression (par exemple, la notation alphanumérique, la notation musicale, la notation du mouvement, le son, l'image ou toute combinaison de ceux-ci).
Date de l'expression	Date à laquelle l'expression a été créée. [FRBR] Comprend des dates simples et des intervalles entre deux dates. Comprend la date d'écriture, de dactylographie, d'inscription d'un texte, de traduction, etc. Comprend la date de représentation d'une œuvre théâtrale, d'une œuvre musicale, etc.
Distribution d'exécution de l'expression	Ensemble d'instruments, de voix et/ou toute autre distribution d'exécution présents dans l'expression d'une œuvre musicale. [FRBR] Comprend des instruments solistes, des ensembles instrumentaux, des orchestres, etc. Comprend des voix solistes, des ensembles vocaux, des chœurs, etc. Comprend tout objet pouvant être utilisé lors de l'exécution d'une œuvre (par exemple, des cuillères, une planche à laver).
Langue de l'expression	Langue dans laquelle l'œuvre est exprimée. [FRBR] Comprend la ou les langues de l'ensemble de l'expression. Comprend les langues des différentes parties composantes de l'expression.
Technique	Méthode employée pour concevoir une image graphique (par exemple, une gravure) ou pour produire une image en mouvement (par exemple, film d'animation, captation de

mouvements réels, images de synthèse, images en 3D)
[FRBR]

Comprend les caractéristiques techniques utilisées pour distinguer les différentes expressions d'une œuvre.

Autre caractéristique distinctive

Toute caractéristique de l'expression servant à distinguer une expression d'une autre expression de la même œuvre.
[FRBR]

Comprend des noms associés aux différentes versions de l'œuvre (par exemple, King James version ; **[Symphonies. No 9. WAB 109 (Löwe)] (version de Ferdinand Löwe de la 9e symphonie d'Anton Bruckner)**).

Comprend les mentions d' "édition" et de version mises en relation avec le contenu intellectuel de l'expression (par exemple, version 2.1 ; édition abrégée ; **[traduction œcuménique]**).

Note : Les attributs d'une expression présentés ci-dessus comprennent seulement ceux qui figurent en principe dans les points d'accès contrôlés ou dans les autres éléments de données d'une notice d'autorité. Ils n'incluent pas les autres attributs d'une expression qui peuvent être présents dans une notice bibliographique, tels qu'ils apparaissent dans les Fonctionnalités requises des notices bibliographiques.

4.6 Attributs d'une manifestation

Mention d'édition/numéro

Élément d'information figurant sur la manifestation qui indique généralement que le contenu ou la forme d'une manifestation présente une différence avec le contenu ou la forme d'une autre manifestation corrélée, précédemment publiée par le même éditeur/diffuseur (par exemple, deuxième édition) ou bien concomitamment publiée par le même éditeur/diffuseur ou par un autre (par exemple, édition en gros caractère, édition pour le Royaume-Uni). [FRBR]

Lieu d'édition/diffusion

Ville, commune ou toute localité associée au nom de l'éditeur/diffuseur sur la manifestation. [FRBR]

Éditeur/diffuseur

Individu, groupe ou organisme cité sur la manifestation comme ayant exercé une responsabilité quant à l'édition, la fabrication, la diffusion, la publication ou la commercialisation de la manifestation. [FRBR]

Date d'édition/diffusion

Date (en principe un millésime) à laquelle la manifestation a

été mise à la disposition du public. En l'absence de toute mention explicite de date, comme la date d'édition ou de publication, une date de copyright ou une date d'impression ou de fabrication peuvent en tenir lieu. [FRBR]

Type de support	Typologie précise à laquelle appartient le support physique de la manifestation (par exemple, une cassette audio, un vidéodisque, un microfilm). [FRBR]
Numérotation	Mention précise du numéro de volume, de livraison, etc. et/ou de la date portés sur une publication en série.

Note : Les attributs d'une manifestation présentés ci-dessus comprennent seulement ceux qui figurent en principe dans les points d'accès contrôlés ou dans les autres éléments de données d'une notice d'autorité. Ils n'incluent pas les autres attributs d'une manifestation qui peuvent être présents dans une notice bibliographique, tels qu'ils apparaissent dans les Fonctionnalités requises des notices bibliographiques.

4.7 Attributs d'un item

Localisation de l'item*	Collection et/ou institution détenant l'item, le conservant ou le rendant communicable.
Historique de la conservation de l'item*	Liste des précédents possesseurs de l'item.
Source immédiate d'acquisition de l'item*	Source auprès de laquelle l'item a été directement acquis et les modalités de cette acquisition.

* Les attributs marqués d'un astérisque sont ajoutés à ceux qui ont été retenus dans les *Fonctionnalités requises des notices bibliographiques*.

Note : Les attributs d'un item présentés ci-dessus comprennent seulement ceux qui figurent en principe dans les points d'accès contrôlés ou dans les autres éléments de données d'une notice d'autorité. Ils n'incluent pas les autres attributs d'un item qui peuvent être présents dans une notice bibliographique, tels qu'ils apparaissent dans les Fonctionnalités requises des données bibliographiques, ou dans les notices de données locales.

4.8 Attributs d'un concept

Note : Aucun attribut n'est défini pour l'entité Concept en attendant le rapport du Groupe de travail FRSAR.

4.9 Attributs d'un objet

Note : Aucun attribut n'est défini pour l'entité Objet en attendant le rapport du Groupe de travail FRSAR.

4.10 Attributs d'un événement

Note : Aucun attribut n'est défini pour l'entité Événement en attendant le rapport du Groupe de travail FRSAR.

4.11 Attributs d'un lieu

Note : Aucun attribut n'est défini pour l'entité Lieu en attendant le rapport du Groupe de travail FRSAR.

4.12 Attributs d'un nom

Type de nom	Catégorie à laquelle appartient un nom. Comprend les noms de personnes, les noms de collectivités, les noms de familles, les noms de marques commerciales et les titres des œuvres et des manifestations. Comprend les noms de concepts, d'objets, d'événements et de lieux.
Chaîne du nom	Séquence de caractères numériques et/ou alphabétiques ou de symboles représentant le nom d'une entité.
Champ d'utilisation	Forme d'œuvre associée à un nom particulier pour une identité d'emprunt. Comprend des formes, des genres, etc. (par exemple, œuvres littéraires, œuvres critiques, écrits mathématiques, romans policiers) associés à un nom utilisé par un auteur.

Dates d'utilisation	Dates associées à l'utilisation d'un nom particulier par une personne, une collectivité ou une famille.
Langue du nom	Langue dans laquelle le nom est exprimé.
Écriture du nom	Écriture dans laquelle le nom est noté.
Système de translittération du nom	Système utilisé pour translittérer le nom.

4.13 Attributs d'un identifiant

Type d'identifiant	Code ou autre désignation indiquant la catégorie de l'identifiant (i.e. domaine d'attribution de l'identifiant).
	Comprend des chaînes de caractères alphabétiques identifiant le système de numérotation (par exemple, « ISBN », « ISSN », « ISRC »).
	Comprend des symboles caractérisant le type d'identifiant (par exemple, ®).

4.14 Attributs d'un point d'accès contrôlé

Type du point d'accès contrôlé	Catégorie ou descripteur générique du point d'accès contrôlé.
	Comprend des termes et/ou des codes indiquant le type du point d'accès (par exemple, point d'accès nom de personne, point d'accès nom de famille, point d'accès nom de collectivité, point d'accès nom de réunion, point d'accès nom de lieu, point d'accès titre, point d'accès titre de regroupement ou points d'accès constitués d'une combinaison de noms, comme les points d'accès créateur/titre).
Statut du point d'accès contrôlé	Indication sur le niveau d'élaboration du point d'accès autorisé pour l'entité (par exemple, provisoire).
Usage du point d'accès contrôlé	Indication spécifiant si les règles suivies pour établir le point d'accès contrôlé le désignent comme une forme autorisée (ou

retenue) (i.e. le point d'accès autorisé) ou comme une variante de forme (ou forme non retenue) (i.e. les points d'accès pour les variantes).

Point d'accès indifférencié	Indication spécifiant que le point d'accès contrôlé établi pour la forme autorisée du nom (i.e. point d'accès autorisé) n'est pas suffisamment précis pour distinguer plusieurs entités identifiées par le même nom.
Langue de la racine du point d'accès	Langue utilisée pour enregistrer la racine du point d'accès.
Langue de catalogage	Langue utilisée pour enregistrer les additions à la racine du point d'accès.
Écriture de la racine du point d'accès	Jeu de caractères utilisé pour enregistrer la racine du point d'accès.
Écriture de catalogage	Jeu de caractères utilisé pour enregistrer les additions à la racine du point d'accès.
Système de translittération de la racine du point d'accès	Indication sur le système utilisé pour translittérer la racine du point d'accès.
Système de translittération du catalogage	Indication sur le système utilisé pour translittérer les additions à la racine du point d'accès.
Source du point d'accès contrôlé	<p>Publication ou source autorisée utilisée pour établir la forme du nom ou du titre à l'origine de l'élaboration du point d'accès contrôlé.</p> <p>Comprend le titre, l'éditeur, la date d'édition, etc., de la ressource pour laquelle le point d'accès contrôlé a été créé à l'origine.</p> <p>Comprend le titre, la référence de l'édition, etc., de la ou des source(s) autorisée(s) utilisée(s) pour établir le nom ou le titre retenu par convention.</p>
Racine du point d'accès	Tous les éléments d'un point d'accès contrôlé qui font partie intégrante du nom ou de l'identifiant constituant la base du point d'accès.

Comprend l'élément nom dans un point d'accès contrôlé commençant par un nom de personne, de famille ou de collectivité.

Comprend l'élément locution dans un point d'accès contrôlé commençant par une locution associée à une personne et utilisée à la place de son nom s'il est inconnu (par exemple, **[Un médecin]** ; Author of *Early Impressions* ; **[L'auteur d'Azizadeh]** ; **L'auteur du Paysan perverti.**)

Comprend l'élément nom de la collectivité subordonnée ou liée dans un point d'accès contrôlé commençant par le nom d'une collectivité principale.

Comprend l'élément nom d'une agence gouvernementale, d'un corps d'État, d'un corps législatif, d'un tribunal, etc., dans un point d'accès contrôlé commençant par le nom d'une entité exerçant une autorité sur un territoire.

Comprend l'élément nom d'un concile, d'une instance religieuse, d'une province ecclésiastique, d'un synode, etc., dans un point d'accès contrôlé commençant par le nom d'une collectivité religieuse.

Comprend l'élément titre dans un point d'accès contrôlé établi pour une œuvre.

Comprend un terme indiquant la forme au début de l'élément titre du point d'accès contrôlé établi pour une œuvre ou une expression musicales (par exemple, Symphonie, Concerto).

Comprend des titres conventionnels et de regroupement au début d'un élément titre d'un point d'accès contrôlé établi pour une œuvre ou une expression (par exemple, Traités, Lois, Œuvres complètes, Œuvres choisies, Musique pour piano).

Comprend le ou les élément(s) additionnel(s) dans un point d'accès contrôlé constitué par un titre de regroupement (i.e. un ou des termes ajoutés en subdivisions au titre uniforme de regroupement). **[Exemples : Œuvres complètes (espagnol) ; Symphonies (France ; 1850-1900).]**

Éléments additionnels

Nom, titre, date, lieu, numéro ou toute autre désignation ajoutés à la racine du point d'accès.

Appelé parfois « qualificatif ».

Comprend la forme complète du nom ajoutée à la racine du point d'accès.

Comprend le titre nobiliaire, le titre royal ou le titre ecclésiastique ajouté à la racine du point d'accès.

Comprend les dates ajoutées à la racine du point d'accès.

Comprend le nom de lieu associé à une collectivité et ajouté à la racine du point d'accès.

Comprend un numéro associé à une collectivité ou à une œuvre musicale et ajouté à la racine du point d'accès.

Comprend le titre de l'adaptation ou de la version d'une œuvre ajouté à la racine du point d'accès.

Comprend le nom et/ou le numéro de section ou de partie d'une œuvre ajouté à la racine du point d'accès.

Comprend un terme indiquant la forme d'une œuvre ajouté à la racine du point d'accès.

Comprend un terme indiquant la langue de l'expression ajouté à la racine du point d'accès.

Comprend un terme indiquant la tonalité dans laquelle une œuvre musicale a été composée à l'origine et ajouté à la racine du point d'accès.

Comprend un terme indiquant la distribution d'exécution pour laquelle une œuvre musicale a été conçue à l'origine et ajouté à la racine du point d'accès.

Comprend d'autres désignations associées aux personnes et aux collectivités ajoutées à la racine du point d'accès.

Note : Pour les besoins de cette étude, ne sont pas considérés comme éléments additionnels aux points d'accès contrôlés tels qu'ils figurent dans les données d'autorité, les termes indiquant la fonction exercée par l'entité représentée par un point d'accès contrôlé sur une œuvre, une expression, une manifestation ou un item décrit dans une notice bibliographique où figure ce point d'accès contrôlé (par exemple, éditeur, traducteur, illustrateur, etc.).

4.15 Attributs d'une règle

Citation de la règle

Citation du code de catalogage, d'un corpus de règles, de directives, etc.

Comprend le titre des règles, etc., et, en tant que de besoin, le nom de la collectivité responsable des règles, la mention d'édition, la date, etc.

Note : La citation peut aussi comporter la référence à une ou des règles précises à l'intérieur du code de catalogage, etc.

Identifiant de la règle Acronyme ou sigle ou code alphanumérique identifiant les règles.

4.16 Attributs d'une agence

Nom de l'agence Nom sous lequel l'agence est généralement connue.

Comprend le nom d'une agence responsable de la création de la notice (i.e. la source de création), d'une agence responsable de la transcription de la notice en format lisible en machine, d'une agence responsable de modifications dans la notice ou d'une agence responsable de la diffusion de la notice.

Comprend l'acronyme ou le sigle utilisé à la place du nom complet d'une agence.

Identifiant de l'agence Code alphanumérique identifiant l'agence.

Comprend les codes standard utilisés pour identifier les agences (par exemple, ISO FDIS 15511, International Standard Identifier for Libraries and Related Organizations (ISIL) et MARC 21 Organization Codes).

Localisation de l'agence Le pays, la région administrative/province, la ville, etc. où l'agence est localisée ou a son siège social, ou l'adresse de l'agence.

5. Relations

5.1 Relations d'autorité dans le contexte du modèle

Les paragraphes qui suivent décrivent quatre grandes catégories de relations représentées dans les données d'autorité. La première catégorie (décrite dans la section 5.2) couvre les relations qui existent au niveau générique entre les types d'entité décrites dans le diagramme entité-relation dans la section 3.3 (**figure 2**).

Les deuxième et troisième catégories (décrites dans les sections 5.3 et 5.4) couvrent les relations habituellement représentées dans la structure de renvoi de la notice d'autorité (i.e. dans les renvois eux-mêmes, les notes d'information, les formules explicatives ou les notes destinées au catalogueur). Dans certaines applications, on peut exprimer ces relations en utilisant les données codées servant au paramétrage de l'affichage. La première de ces deux dernières catégories couvre les relations entre des instances particulières des entités *personne*, *famille*, *collectivité* ou *œuvre*. La seconde couvre les relations entre, d'une part, une instance particulière de l'entité *personne*, *famille*, *collectivité* ou *œuvre* et, d'autre part, un *nom* particulier sous lequel cette entité est connue.

La quatrième catégorie (décrite dans la section 5.5) couvre les relations entre des instances particulières de l'entité *point d'accès contrôlé* représentées dans les zones de lien intégrées aux notices d'autorité (par exemple les liens entre champs contenant les mêmes données enregistrées dans différents systèmes d'écriture).

5.2 Relations figurées dans le diagramme de niveau général

Le diagramme entité-relation dans la section 3.3 (**figure 2**) montre les relations qui existent au niveau le plus général entre les entités définies dans le modèle.

Les relations dépeintes dans la **figure 2** représentent les associations entre des entités bibliographiques, les noms sous lesquels elles sont connues et les identifiants attribués à ces entités. Personnes, familles, collectivités, œuvres, expressions, manifestations, items, concepts, objets, événements et lieux "ont pour appellation" (i.e. sont « connus sous ») les noms qui leur sont associés. De même, ces entités peuvent se voir « dotés » d'identifiants.

La **figure 2** met aussi en évidence une relation générique entre personnes, familles et collectivités d'une part, et œuvres, expressions, manifestations et items d'autre part. Par exemple, une personne peut être associée à une œuvre (comme auteur de l'œuvre, comme destinataire d'une correspondance contenue dans l'œuvre, comme accusé dans un procès dont on trouve un compte rendu dans l'œuvre, etc.). De même, une personne ou une collectivité peut être associée à l'expression d'une œuvre (par exemple, comme interprète de l'œuvre), à une manifestation (par exemple comme producteur de la manifestation) ou à un item (par exemple, comme possesseur de l'item). La relation générique (« associé à ») peut se traduire dans les notices d'autorité auteur/titre par la combinaison d'un point d'accès nom représentant la personne, la famille ou la collectivité avec un point d'accès titre représentant une œuvre, une expression, une manifestation ou un item qui lui est associé.

Les relations dépeintes dans la partie inférieure de la **figure 2** représentent les associations entre noms et identifiants d'une part, et d'autre part les points d'accès contrôlés « fondés sur » ces noms et ces identifiants, les règles qui « régissent » la forme et la structure des points d'accès contrôlés et les agences qui « appliquent » les règles pour « créer et modifier » ces points d'accès contrôlés.

5.3 Relations entre personnes, familles, collectivités et œuvres

A l'intérieur des données d'autorité, il existe un certain nombre de types de relation entre des instances spécifiques des entités dépeintes dans la partie supérieure de la **figure 2** (*personne, famille, collectivité, œuvre, expression, manifestation, item, concept, objet, événement et lieu*).

Les relations de cette catégorie comprennent aussi bien celles qui existent entre des instances spécifiques d'entités de même type (par exemple, la relation entre deux personnes, entre deux œuvres) que celles qui existent entre une instance spécifique d'un type d'entité et une instance spécifique d'un type d'entité différent (par exemple, la relation entre une personne et une collectivité). Dans les données d'autorité, ces relations se traduisent habituellement par les relations entre les différents noms autorisés (la forme privilégiée du nom) donnés à chaque entité. Elles peuvent être explicites grâce aux notes d'information, aux formules explicatives, aux notes destinées au catalogueur ou aux données codées servant au paramétrage de l'affichage ou implicites par le biais de la relation de renvoi « voir aussi » entre les formes autorisées du nom pour chaque entité (voir section 5.4 Relations entre les différents noms de personnes, familles, collectivités et œuvres et section 5.5 Relations entre points d'accès contrôlés).

Le **tableau 1** met en évidence un échantillon de types de relation entre des instances particulières de l'entité *personne, famille, collectivité* ou *œuvre* ou entre une instance d'un de ces types d'entité et une instance d'une entité d'un type différent, comme on en trouve communément dans les notices d'autorité noms, titres et auteur/titre.

Les types de relation identifiés dans le tableau sont seulement indiqués à titre représentatif et n'ont pas pour but de fournir une typologie complète des relations telles qu'on peut les trouver dans les données d'autorité. Il n'est pas non plus question de les déclarer obligatoires ou facultatives puisqu'il est admis que chaque application particulière pourra choisir de n'exprimer que celles dont elle aura besoin. (Noter que les relations spécifiques aux données d'autorité matière ne figurent pas dans le tableau).

En plus des types de relation énumérés dans le **tableau 1**, les relations "rôle" sont toutes couvertes par la relation « est associé à » présentée dans la partie supérieure de la **figure 2** et décrite dans la section 3.3. Les applications peuvent choisir d'affiner ces associations (ou « rôles ») selon leur besoin d'une plus grande spécificité. Les « rôles » recouvrent des termes, comme éditeur, illustrateur, traducteur, accusé, typographe, ancien possesseur, qui peuvent indiquer la nature particulière de la relation entre une personne, une famille ou une collectivité et une œuvre, une expression, une manifestation ou un item décrit ou cité dans une notice bibliographique. De tels termes peuvent constituer des données servant à l'identification aussi bien dans des notices bibliographiques que dans des notices d'autorité mais aujourd'hui on ne les fait habituellement figurer que dans les notices bibliographiques.

Des définitions et des exemples pour chacun des types de relation identifiés dans le tableau 1 sont donnés ci-dessous dans les sections 5.3.1 à 5.3.7.

D'autres communautés peuvent utiliser une terminologie différente. Les exemples suggèrent aussi la façon dont le modèle conceptuel pourrait être développé dans une application particulière des données d'autorité. Il n'est pas donné d'exemple pour les relations qui ne sont pas exprimées habituellement dans les notices d'autorité.

Tableau 1 : Relations entre personnes, familles, collectivités et œuvres

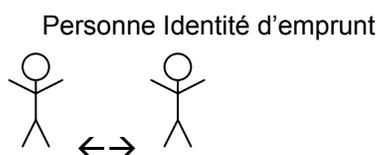
Type d'entité	Échantillon de types de relation
Personne ↔ Personne	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Relation de pseudonymie ▪ Relation séculière ▪ Relation religieuse ▪ Relation officielle ▪ Relation d'attribution ▪ Relation de collaboration ▪ Relation de fratrie ▪ Relation parent/enfant
Personne ↔ Famille	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Relation d'appartenance
Personne ↔ Collectivité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Relation d'appartenance
Famille ↔ Famille	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Relation généalogique
Famille ↔ Collectivité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Relation de fondation ▪ Relation de propriété
Collectivité ↔ Collectivité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Relation hiérarchique ▪ Relation séquentielle
Œuvre ↔ Œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Relation d'équivalence ▪ Relation de dérivation ▪ Relation de description ▪ Relation tout/partie ▪ Relation d'accompagnement (partie à partie) ▪ Relation séquentielle ▪ Relation de caractéristique partagée

5.3.1 Relations entre personnes

Relation de pseudonymie

Relation entre une personne « réelle » (c'est-à-dire une personne physique) et une ou plusieurs identités d'emprunt ou autre(s) identité(s) adoptée(s) par cette personne physique à travers un ou plusieurs pseudonymes.

Exemple



Cette relation est habituellement représentée dans les données d'autorité par les liens entre les noms autorisés (forme privilégiée du nom) donnés à chaque entité (renvois voir aussi) et/ou des notes d'information :

Relation entre la personne connue sous le nom *Éric Arthur Blair* et l'identité d'emprunt, *George Orwell*, utilisée dans ses œuvres littéraires.

Relation entre la personne connue sous le nom *Barbara Mertz* et les deux autres identités d'emprunt qu'elle a adoptées : *Barbara Michaels* et *Elizabeth Peters*.

Relation séculière

Relation entre une personne et son identité dans le domaine séculier.

Exemple

Relation entre le pape connu sous le nom *Pape Jean XXIII* et son identité séculière *Angelo Giuseppe Roncalli*.

Relation religieuse

Relation entre une personne et son identité dans le domaine religieux.

Exemple

Relation entre la personne connue sous le nom *Thomas Merton* et son nom en religion, *Father Louis*.

Relation officielle

Relation entre une personne et l'identité que cette personne dans ses fonctions officielles.

Exemple

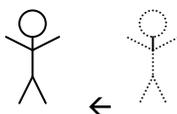
Relation entre la personne connue sous le nom *John Fitzgerald Kennedy* et le nom officiel de cette personne en tant que *President of the United States*, pour la période 1961-1963.

Relation d'attribution

Relation entre une personne et une autre personne (une personne physique « réelle » ou bien une identité d'emprunt ou une autre identité) à qui une ou plusieurs œuvres de la première personne ont été attribuées, soit par erreur soit à dessein.

Exemple

Personne Personne à laquelle on attribue



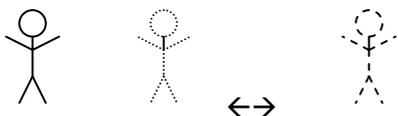
Cette relation est habituellement représentée dans les données d'autorité par les liens entre les noms autorisés attribués à chaque entité (renvois voir aussi) et/ou des notes d'information.

Relation entre la personne connue sous le nom *Marcus Junius Brutus* et la personne connue sous le nom *Pseudo-Brutus* dont les œuvres ont été attribuées par erreur à *Marcus Junius Brutus*.

Relation de collaboration

Relation entre deux ou plusieurs personnes (i.e. une ou plusieurs personnes physiques) qui collaborent à une entreprise intellectuelle ou artistique.

Personne A Personne B Identité d'emprunt



Relation entre les deux personnes connues sous les noms *Émile Erckmann* et *Alexandre Chatrian* et leur pseudonyme collectif *Erckmann-Chatrian*.

Relation de fratrie

Relation entre deux personnes qui ont le ou les même(s) « parents » (que ce soit au sein d'une famille réelle ou d'un groupe). Ce type de relation est souvent représenté au moyen d'une relation pointant vers les parents, la famille ou le groupe auxquels la « fratrie » appartient. Voir « La relation d'appartenance » dans la section 5.3.2 Relations entre personnes et familles et la section 5.3.3 Relations entre personnes et collectivités.

Exemple

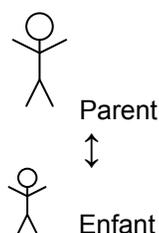


Ce type de relation est rarement représenté dans des données bibliographiques ou d'autorité.

Relation parent/enfant

Relation entre deux personnes dont l'une est le « parent » ou l'« enfant » de l'autre. Ce type de relation est souvent représenté au moyen de la relation pointant vers la famille ou le groupe auquel l'« enfant » appartient. Voir la « relation d'appartenance » dans la section 5.3.2. Relations entre personnes et familles et dans la section 5.3.3 Relations entre personnes et collectivités.

Exemple



Ce type de relation est rarement représenté dans des données bibliographiques ou d'autorité.

5.3.2 Relations entre personnes et familles

Relation d'appartenance

Relation entre une personne et une famille dont la personne est membre.

Exemple



Cette relation est habituellement représentée dans les données d'autorité par les liens entre les noms autorisés donnés à chaque entité (renvois voir aussi) et/ou des notes d'information :

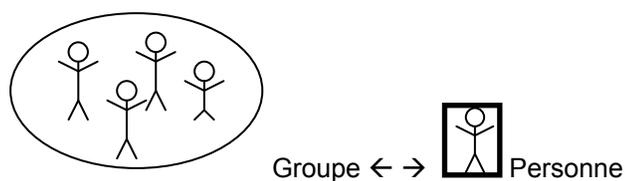
Relation entre la photographe italienne connue sous le nom *Wanda Wulz* et les autres membres de sa famille, connue sous le nom de *Famille Wulz*.

5.3.3 Relations entre personnes et collectivités

Relation d'appartenance

Relation entre une personne et une collectivité dont la personne est membre ou à laquelle elle est affiliée.

Exemple



Cette relation est habituellement représentée dans les données d'autorité par les liens entre les noms autorisés donnés à chaque entité (renvois voir aussi), les notes destinées au catalogueur et/ou des notes d'information :

Relation entre les trois personnes, *Tomislav Alajbeg*, *Trpimir Alajbeg* et *Boris Budiša* et le groupe connu sous le nom *Digitalis vulgaris*.

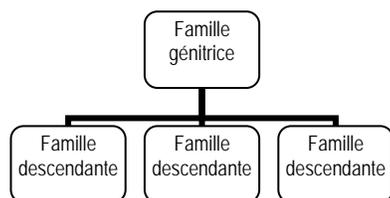
Relation entre la personne connue sous le nom *Buddy Rich* et le groupe musical connu sous le nom *Buddy Rich Band*.

5.3.4 Relations entre familles

Relation généalogique

Relation entre deux familles apparentées, l'une descendant de l'autre ou la précédant.

Exemple



Cette relation est habituellement représentée dans les données d'autorité par les liens entre les noms autorisés donnés à chaque entité (renvois voir aussi), les notes destinées au catalogueur et/ou des notes d'information :

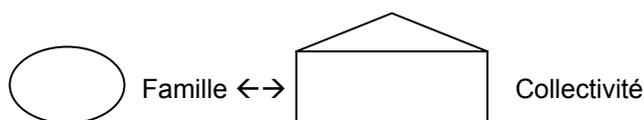
Relation entre la famille connue sous le nom *Maison des Condé* et la famille connue sous le nom *Maison des Conti* qui en descend.

5.3.5 Relations entre familles et collectivités

Relation de fondation

Relation entre une famille et une collectivité fondée par cette famille.

Exemple



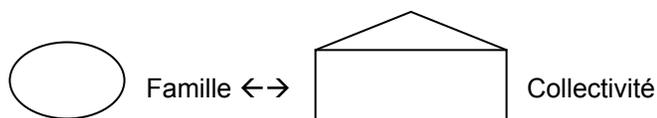
Cette relation est habituellement représentée dans les données d'autorité par les liens entre les noms autorisés donnés à chaque entité (renvois voir aussi), les notes destinées au catalogueur et/ou des notes d'information :

Relation entre la famille connue sous le nom *Famille Hall* et l'entreprise que la famille a fondée sous le nom *Fondation Famille Hall*.

Relation de propriété

Relation entre une famille et une collectivité dont la famille est propriétaire.

Exemple



Cette relation est habituellement représentée dans les données d'autorité par les liens entre les noms autorisés donnés à chaque entité (renvois voir aussi), les notes destinées au catalogueur et/ou des notes d'information :

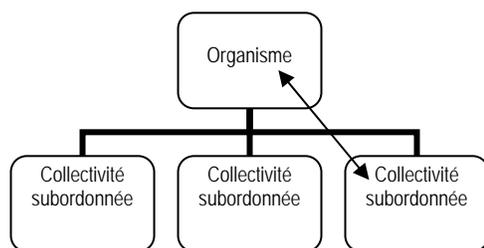
Relation entre la famille connue sous le nom *Famille Herlin* et l'entreprise *Kone* dont elle est propriétaire.

5.3.6 Relations entre collectivités

Relation hiérarchique

Relation entre deux collectivités dont l'une est subordonnée à l'autre (à l'intérieur d'une hiérarchie, etc.)

Exemple



Cette relation est habituellement représentée dans les données d'autorité à travers la construction hiérarchisée de la forme autorisée du nom donnée à la collectivité subordonnée (qui inclut la forme privilégiée du nom de la collectivité de niveau supérieur) par les renvois voir et/ou qui est expliquée par des notes d'information ou des notes destinées au catalogueur.

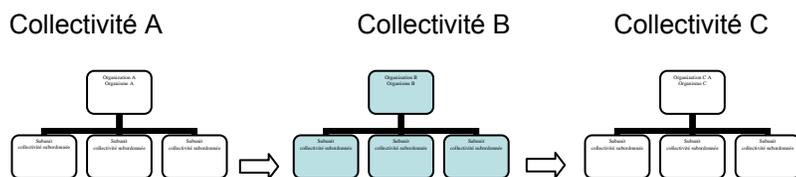
Relation entre la conférence connue sous le nom *Journée de la kinésithérapie* et la conférence connue sous le nom *11e Congrès de pneumologie de langue française*, dont la *Journée de la kinésithérapie* faisait partie.

Relation entre la collectivité connue sous le nom *Bibliothèque Carl A. Kroch* et la collectivité connue sous le nom *Cornell University*, dont la Bibliothèque est une section.

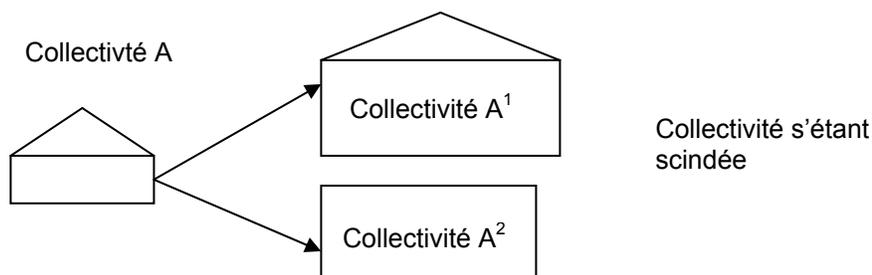
Relation séquentielle

Relation entre deux collectivités ou plus (i.e. organismes, colloques, conférences, etc.) qui se succèdent dans l'ordre ou dans le temps (par exemple relation prédécesseur/successeur, relation de scissions, de fusions, de succession de colloques/conférences, etc.).

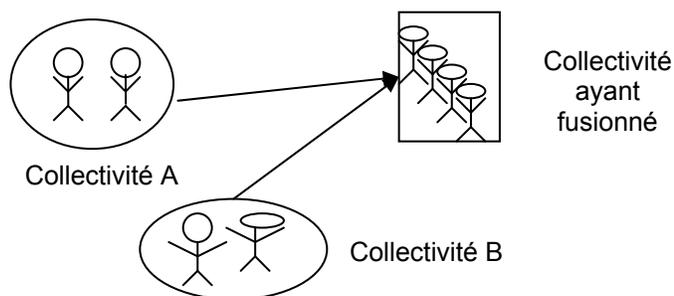
Exemple



Ou



Ou



Cette relation s'exprime habituellement dans les données d'autorité par des renvois voir aussi, des notes d'information et/ou des notes destinées au catalogueur établissant les liens entre les noms autorisés attribués à chaque entité.

Relation entre la collectivité connue sous le nom *Seconde église presbytérienne de Cranbury, N.J.* et la collectivité connue sous le nom *Première église presbytérienne de Cranbury, N.J.*, dont la première est issue après scission en 1836 avant de se rallier à nouveau à elle par la suite.

Relation entre les groupes musicaux connus sous les noms *Eppu Normaali*, *Popeda* et *Räp Popeda* qui ont fusionné pour former le groupe musical connu sous le nom *Eppupopedanormaali*.

Relation entre la collectivité connue sous le nom *Lapin korkeakoulu* et la même collectivité connue sous un nom plus tardif, *Lapin yliopisto*.

Relation entre le colloque connu sous le nom *Technical Thick Film Symposium* et les colloques suivants connus sous les noms *Symposium on Hybrid Microelectronics*, *Hybrid Microelectronics Symposium* et *International Hybrid Microelectronics Symposium*.

5.3.7 Relations au sein des œuvres, des expressions, des manifestations et des items 9

Relation d'équivalence

Relation subjective qui lie deux manifestations ou deux items recouvrant le même contenu intellectuel ou artistique (œuvre ou expression de l'œuvre) mais qui sont organisés ou présentés différemment (par exemple, un original et des copies à l'identique, des éditions numérisées, des fac-similés, des réimpressions, des photocopies, des microformes et d'autres reproductions analogues, comme une carte originale imprimée sur papier et une photocopie ou une copie sur microforme ou numérisée de cette carte, deux enregistrements sonores de la même musique, l'un sur disque et l'autre sur CD, un film en bobine et le même sur vidéocassette ou DVD).

Dans ce type de caractéristiques partagées, la caractéristique commune est l'œuvre elle-même. L'équivalence est dite subjective puisque dans ce cas, c'est l'utilisateur qui juge de ce qui est identique. Cependant, cette relation peut être très utile pour rassembler toutes les manifestations et tous les items qui incarnent la même œuvre ou la même expression de l'œuvre.

Cette relation est habituellement représentée dans les données bibliographiques au moyen d'un point d'accès autorisé établi pour l'œuvre en commun (la caractéristique partagée), et/ou des notes ou encore des liens entre les données locales plutôt que dans les données d'autorité elles-mêmes.

Relation de dérivation

La relation englobe deux catégories. La première concerne les relations entre une œuvre originale et une large panoplie de modifications de cette œuvre originale, comprenant des variations à partir de cette œuvre ou de nouvelles versions, comme par exemple, les éditions, les révisions, les traductions, les résumés, les abrégés et les condensés. La deuxième catégorie concerne les nouvelles œuvres qui au départ sont des adaptations ou des modifications d'une œuvre antérieure et qui deviennent ensuite de nouvelles œuvres (les improvisations, etc.) ; Elle concerne également les nouvelles œuvres qui correspondent à un changement de genre (transformations, adaptations en pièces de théâtre, novélisations, etc.) ; et enfin, les nouvelles œuvres qui s'appuient sur le style ou le contenu thématique d'autres œuvres (traductions libres, paraphrases, pastiches, parodies, etc.).

Cette relation, appelée aussi « relation horizontale », se traduit généralement dans les données d'autorité comme la relation entre les noms autorisés attribués à chaque entité et/ou par des notes d'information. Elle a aussi été représentée dans les données bibliographiques au moyen d'un point d'accès autorisé établi pour l'œuvre originale complété par des éléments permettant en la nommant d'identifier l'expression dérivée ou la manifestation.

Exemples

Relation entre l'œuvre connue sous le titre *Coriolanus* de William Shakespeare et l'œuvre de Bertolt Brecht, *Coriolan von Shakespeare*, qui est une adaptation de l'œuvre de Shakespeare.

Relation entre l'œuvre connue comme sous le titre *The Lord of the Rings* par J.R.R. Tolkien et une parodie de cette œuvre, *Bored of the Rings*, par Henry N. Beard.

Relation entre l'œuvre connue sous le titre *Ympäristöinformaatio kuluttajan päätöksenteossa* et l'œuvre connue sous le titre *Environmental information in consumer decision making* par Mari Niva, qui est un résumé en anglais de la première œuvre.

Relation entre l'œuvre musicale connue sous le titre *La Chute de la Maison Usher* par Claude Debussy et l'œuvre littéraire d'Edgar Allan Poe, *The Fall of the House of Usher*, sur laquelle est fondée l'œuvre de Debussy.

Relation entre l'œuvre connue sous le titre *Le Roman d'Alexandre* et l'œuvre de Thomas de Kent, *Le Roman de toute chevalerie*, qui est une version postérieure de la première œuvre.

Relation de description

Relation entre une œuvre « cible » ou une expression ou une manifestation ou un item et une nouvelle œuvre dont cette œuvre « cible » est le sujet (par exemple, une étude critique, un commentaire, une étude, un recueil de cas, etc., et l'objet même de cette analyse).

Ce type de relation est habituellement représenté dans les données bibliographiques au moyen d'un point d'accès contrôlé sujet établi à l'œuvre cible plutôt que dans les données d'autorité.

Relation tout/partie

Relation entre une œuvre et une ou plusieurs œuvres faisant partie de la première (par exemple, relation entre une anthologie dans son ensemble et les œuvres individuelles qui la composent, une collection de monographies et les monographies individuelles qui la composent ou une publication en série dans son ensemble et un numéro spécial thématique isolé ou un article important).

Ce type de relation, appelé aussi « relation verticale » ou « relation hiérarchique » s'exprime habituellement dans les données d'autorité au moyen de renvois voir aussi et/ou de notes d'information ou de notes destinées au catalogueur. Il apparaît aussi souvent dans les données bibliographiques par le biais d'un point d'accès autorisé à l'œuvre afin d'identifier le « tout » et/ou de notes exposant la relation entre la partie et son ensemble ; ou encore par le biais de notes de contenu et/ou des points d'accès autorisés établis pour chacune des parties décrivant ainsi la relation entre le tout et les parties qui le composent.

Exemple

Relation entre l'œuvre connue sous le titre *L'Anthologie grecque* et les trois parties de cette œuvre : *Anthologie palatine*, *Anthologie de Planude* et *Couronne*.

Relation d'accompagnement (partie à partie)

Relation entre deux œuvres dont l'une est le supplément de l'autre (i.e. une œuvre destinée à être utilisée avec l'œuvre à laquelle elle est liée ou à l'accroître, comme dans le cas d'un manuel de l'enseignant ou de la musique de scène pour une pièce de théâtre ou bien dont l'une est destinée à être un complément de l'autre ou à l'accompagner, comme par exemple un ensemble de cartes joint à un documentaire touristique vidéo, un disque informatique accompagnant un manuel, un ensemble de planches en couleurs associé à un texte, les parties équivalentes d'une ressource multimédia).

Ce type de relations se traduit généralement dans les données bibliographiques par la présence d'un matériel d'accompagnement dans la description matérielle, par des notes, et/ou par l'établissement d'un point d'accès autorisé pour la partie associée, plutôt que dans les données d'autorité. Cependant des relations d'accompagnement peuvent apparaître dans les données d'autorité, en particulier lorsque de nombreuses manifestations sont concernées, de manière à pouvoir alimenter des renvois voir aussi ou des notes d'information.

Exemples

Relation entre l'œuvre connue sous le titre *United States Catalog* et une deuxième œuvre, le *Cumulative Book index*, qui est un supplément de la première.

Relation entre l'œuvre connue sous le titre *The Merchant of Venice* par William Shakespeare et l'œuvre de John Barbison, *Incidental Music for Shakespeare's The Merchant of Venice*.

Relation séquentielle

Relation entre une œuvre et une autre de contenu différent qui la précède ou lui succède (par exemple, une suite, une publication en série ou une collection qui change de titre). Cette relation n'inclut pas les œuvres dérivées qui modifient le contenu d'une œuvre antérieure (voir ci-dessus la relation de dérivation).

Ce type de relation, appelé aussi « relation chronologique », s'exprime habituellement dans les données bibliographiques à l'aide d'un point d'accès autorisé établi pour l'antépisode et/ou pour la suite et/ou à l'aide d'une note, ou bien dans les données d'autorité au moyen d'un renvoi voir aussi et/ou d'une note d'information ou d'une note destinée au catalogeur.

Ce type de relation pourrait également se traduire à l'intérieur d'une notice d'autorité recouvrant la « famille des œuvres » par le biais des étiquettes correspondant au point d'accès autorisé établi pour chaque œuvre associée.

Exemples

Relation entre l'œuvre connue sous le titre *Le Traité d'Amiens* et un traité antérieur signé par la Grande-Bretagne, la France, l'Espagne et la République Batave, sur lequel le premier est fondé.

Relation entre l'œuvre *Historical dictionaries of Africa* et la même œuvre connue ultérieurement sous le titre *African historical dictionaries*.

Relation de caractéristique partagée

Relation entre deux œuvres/expressions/manifestations/items qui, hormis les autres types de relation, partagent certaines caractéristiques (par exemple, des entités qui ont la même langue, la même couleur de reliure, le même éditeur ou encore la même date de parution).

Ce type de relation est représenté au moyen d'un même point d'accès ou d'un même attribut dans les données bibliographiques ou les données d'autorité des entités concernées.

5.4 Relations entre les différents noms de personnes, familles, collectivités et œuvres

A l'intérieur des données d'autorité, il existe également un certain nombre d'autres types de relation entre les instances spécifiques de l'entité *nom* et les autres noms associés pour les entités décrites dans la partie supérieure de la **figure 2** (*personne, famille, collectivité, œuvre, expression, manifestation, item, concept, objet, événement et lieu*).

Normalement, ces relations sont implicitement rendues comme des relations de nom à nom sous forme d'un renvoi « voir » entre une variante de forme et la forme autorisée du nom ou au moyen de renvois « voir aussi » entre des formes autorisées du nom associées établies pour deux ou plusieurs entités associées.

Le **tableau 2** met en lumière les types de relations qui interviennent entre une instance spécifique d'un nom de personne, famille, collectivité ou d'œuvre et les autres noms de cette entité.

Les types de relation identifiés dans le tableau sont seulement indiqués à titre représentatif et n'ont pas pour but de fournir une typologie complète des relations telles qu'on peut les trouver dans les données d'autorité. Il n'est pas non plus question de les déclarer obligatoires ou facultatives puisqu'il est admis que chaque application particulière pourra choisir de n'exprimer que celles dont elle aura besoin. (Noter que les relations spécifiques aux données d'autorité matière ne figurent pas dans le tableau).

Des définitions et des exemples pour chacun des types de relation identifiés dans le tableau 2 sont donnés ci-dessous dans les sections 5.4.1 à 5.4.4.

Tableau 2 : Relations entre les différents noms de personnes, familles, collectivités et œuvres

Type d'entité	Échantillon de types de relation
Nom de Personne ↔ Nom de Personne	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Relation de nom précédent ▪ Relation de nom suivant ▪ Relation de variante linguistique ▪ Relations d'autre variante de nom ▪
Nom de famille ↔ Nom de famille	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Relation de variante linguistique
Nom de collectivité ↔ Nom de collectivité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Relation forme développée du nom ▪ Relation acronyme/sigle/abréviations ▪ Relation de variante linguistique ▪ Relations d'autre variante de nom
Nom d'œuvre ↔ Nom d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Relation de variante linguistique ▪ Relation de nom conventionnel ▪ Relations d'autre variante de nom

5.4.1 Relations entre noms de personnes

Relation de nom précédent

Relation entre un nom d'une personne et un nom utilisé par cette personne à une époque antérieure de sa vie.

Exemples

Relation entre une personne devenue Earl of Beaconsfield, acquérant ainsi le nom *Benjamin Disraeli, Earl of Beaconsfield* et le précédent nom de cette personne, *Benjamin Disraeli*.

Relation entre une personne qui a épousé Mr. Nichols, acquérant ainsi le nom *Charlotte Nichols* et le précédent nom de cette personne, *Charlotte Brontë*.

Relation de nom suivant

Relation entre un nom d'une personne et un nom utilisé par cette personne à une époque ultérieure de sa vie.

Exemples

Relation entre un premier nom connu d'une personne *Jacques-Anatole Thibeault* et son nom suivant, *Anatole France*.

Relation entre un nom d'une personne qui avant d'épouser Robert Browning se nommait *Elizabeth Barrett* et son nom suivant, *Elizabeth Barrett Browning*.

Relation de variante linguistique

Relation entre un nom d'une personne et une variante linguistique du nom sous lequel cette personne est connue. Cette relation comprend les traductions du nom en d'autres langues.

Exemple

Relation entre les noms d'une même personne connue en français sous le nom *Horace* et en latin sous le nom *Quintus Horatius Flaccus*.

Relations d'autre variante de nom

Relation entre le nom d'une personne et d'autres formes du nom présentant des variantes, comme dans le cas des relations orthographiques (variantes d'orthographe, translittérations, variantes de ponctuation, alternance majuscules/minuscules), des relations d'ordre des mots (inversions, permutations), des relations de nom de substitution/synonyme (sobriquets, surnoms, noms de courtoisie).

Selon les objectifs visés, il peut suffire de rassembler tous ces cas en les identifiant simplement comme des « variantes de formes » du nom et de les lier à la forme privilégiée du nom de cette personne.

Exemple

Relation entre le nom d'une personne *Babe Ruth* et deux autres noms sous lesquels cette personne est connue, *Bambino* et *Sultan of Swat*.

5.4.2 Relations entre noms de familles

Relation de variante linguistique

Relation entre le nom d'une famille et une variante linguistique du nom sous lequel cette famille est connue.

Exemple

Relation entre les noms de la famille connue sous le nom *Familie Trapp* en allemand et *Tappin perhe* en finlandais.

5.4.3 Relations entre noms de collectivités

Relation forme développée du nom

Relation entre un nom d'une collectivité et la forme développée du nom sous lequel cette collectivité est connue.

Exemple

Relation entre le nom d'une collectivité connue sous le nom *Abdib* et la forme développée de ce nom, *Associação Brasileira para o Desenvolvimento das Industrias de Base*.

Relation acronyme/sigle/abréviations

Relation entre un nom d'une collectivité et un acronyme ou un sigle ou une abréviation sous lesquels cette collectivité est connue.

Exemple

Relation entre le nom d'une collectivité connue sous le nom *United Nations International Children's Emergency Fund* et le sigle qui lui correspond, *UNICEF*.

Relation de variante linguistique

Relation entre un nom d'une collectivité et une variante linguistique du nom sous lequel cette collectivité est connue. Cette relation comprend les traductions du nom de la collectivité.

Exemple

Relation entre les noms d'une même collectivité, *United Nations* en anglais, *Nations Unies* en français et *Организация Объединённых Наций* en russe.

Relations d'autre variante de nom

Relation entre un nom d'une collectivité et un autre nom sous lequel cette collectivité est connue, comme dans le cas des relations orthographiques (variantes d'orthographe, translittérations, variantes de ponctuation, alternance majuscules/minuscules), ou des relations d'ordre des mots (inversions, permutations).

Exemple

Relation entre le nom de la collectivité connue sous le nom *Women of Color Quilters Network* et une variante orthographique de ce nom, *Women of Colour Quilters Network*.

5.4.4 Relations entre noms d'œuvres

Relation de variante linguistique

Relation entre un nom d'une œuvre et une variante linguistique du nom sous lequel cette œuvre est connue.

Exemple

Relation entre les noms d'une même œuvre, *Pentekostáron* en grec translittéré et *Pentecostaire* en français.

Relation de nom conventionnel

Relation entre un nom d'une œuvre et un nom conventionnel sous lequel cette œuvre est connue.

Exemple

Relation entre la symphonie de Beethoven appelée *Symphonie héroïque* et le titre conventionnel [*Symphonies. No 3. Op. 55. Mi bémol majeur*], sous lequel elle est également connue.

Relations d'autre variante de nom

Relation entre un nom d'une œuvre et un autre nom sous lequel cette œuvre est connue, comme dans le cas des relations orthographiques (variantes d'orthographe, translittérations, variantes de ponctuation, alternance majuscules/minuscules), des relations d'ordre des mots (inversions, permutations), des relations de variantes de titres (titres de l'œuvre fondés sur les titres trouvés dans les manifestations et les items, y compris les titres de couverture, les titres de dos, les titres de départ, les titres de conteneur, les titres parallèles).

Exemples

Relation entre les noms de l'œuvre connue sous le titre *Hamlet* de William Shakespeare et le nom qui apparaît sur certaines publications, *Tragicall Historie of Hamlet Prince of Denmarke*.

Relation entre les noms de l'œuvre connue sous le titre *Honour This Day* d'Alexander Kent et la variante orthographique de ce nom apparaissant sur certaines publications, *Honor This Day*.

5.5 Relations entre points d'accès contrôlés

Dans les données d'autorité, bien d'autres types de relation existent aussi entre des instances spécifiques de l'entité *point d'accès contrôlé* (i.e. entre deux points d'accès, à la différence des relations qui impliquent seulement le nom ou l'identifiant formant la base du point d'accès contrôlé).

Les relations de ce type peuvent être explicitées par un dispositif de liaison tel qu'une zone de lien et des sous zones contrôlées (par exemple, un lien entre des présentations du même point d'accès contrôlé dans des systèmes d'écriture différents).

Les relations les plus communément représentées dans les mécanismes de liaison entre les points d'accès contrôlés sont les relations *Forme parallèle dans une autre langue*, *Autre système d'écriture* et *Autres règles*.

S'ajoutent aussi d'autres relations entre les points d'accès contrôlés établis aux noms des entités bibliographiques et les points d'accès liés à l'indice de classification ou au mot matière correspondant aux mêmes entités. De nouveaux liens peuvent aussi être à la source de relations pointant vers la version numérisée d'une entité en associant le point d'accès établi au nom de l'entité avec l'identifiant de cette entité.

Tableau 3 : Relations entre points d'accès contrôlés

Type d'entité	Type de relation
Point d'accès contrôlé ↔ Point d'accès contrôlé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Relation Forme parallèle dans une autre langue ▪ Relation Autre système d'écriture ▪ Relation Autres règles ▪ Relation Nom de l'entité/mot matière ou indice de classification correspondant ▪ Relation Nom/identifiant

Des définitions et des exemples de chacune de ces relations sont donnés ci-dessous.

Relation Forme parallèle dans une autre langue

Relation entre deux points d'accès contrôlés ou plus, établis dans une autre langue comme formes parallèles du point d'accès pour les formes autorisées du nom de la même entité.

Exemple

Relation entre le point d'accès contrôlé établi en anglais, *Library and Archives Canada*, et le point d'accès contrôlé établi en français, *Bibliothèque et archives Canada*.

Relation Autre système d'écriture

Relation entre deux points d'accès contrôlés ou plus, établis dans différents systèmes d'écriture comme points d'accès pour les formes autorisées du nom de la même entité.

Exemple

Relation entre le point d'accès contrôlé établi en alphabet latin *Gogol, Nikolai Vasilievitch* et le point d'accès contrôlé établi en alphabet cyrillique, *Гоголь, Николай Васильевич*.

Relation Autres règles

Relation entre deux points d'accès contrôlés ou plus, établis pour les formes autorisées du nom de la même entité selon un corpus de règles différentes.

Exemple

Relation entre les deux points d'accès contrôlés, *Russia (Federation)* et *Российская Федерация*, établis chacun selon un corpus de règles différentes.

Relation Point d'accès contrôlé /mot matière ou indice de classification correspondant

Relation entre le point d'accès contrôlé établi pour le nom d'une entité (pour une personne, une famille, une collectivité, une œuvre, une expression, une manifestation, un item, un concept, un

objet, un évènement, un lieu) et un mot matière appartenant à un vocabulaire contrôlé et/ou un indice de classification concernant cette même entité. Il est aussi possible ici de considérer le mot matière et l'indice de classification comme des noms ou des identifiants parallèles au nom de la même entité.

Exemples

Relation entre le point d'accès autorisé, *Library education*, établi selon l'usage de la liste des vedettes matière de la Bibliothèque du Congrès et l'indice de la classification décimale Dewey correspondant, *020.7*.

Relation entre le point d'accès autorisé *Gautama Buddha* établi selon les AACR2, le point d'accès autorisé *Gautama Buddha* établi selon l'usage de la liste des vedettes matière de la Bibliothèque du Congrès et/ou l'indice correspondant de la classification de la Bibliothèque du Congrès, *BQ860-939*.

Relation Point d'accès contrôlé/identifiant

Relation entre le point d'accès contrôlé d'une entité fondé sur la forme autorisée du nom de l'entité ou sur une variante de ce nom par rapport à un identifiant de cette entité.

Exemple

Relation entre le point d'accès contrôlé, *Advances in the history of rhetoric* (Online), et l'ISSN de liaison attribué à cette œuvre, *1536-2426*.

6. Tâches effectuées par les utilisateurs

Pour les besoins de cette analyse, les utilisateurs des données d'autorité sont définis au sens large et comprennent :

- Les créateurs des données d'autorité qui créent et maintiennent les données d'autorité ;
- Les utilisateurs qui se servent des informations contenues dans les autorités soit en accédant directement aux données d'autorité soit indirectement via les points d'accès contrôlés (formes autorisées du nom, variantes du nom, renvois, etc.) des catalogues, bibliographies nationales, autres bases de données similaires, etc.

On définit quatre tâches effectuées par les différents types d'utilisateurs :

Trouver	Trouver une entité ou un ensemble d'entités correspondant à un critère défini (i.e. trouver soit une seule entité soit un ensemble d'entités en utilisant un attribut ou plusieurs attributs combinés ou une relation à l'entité correspondant au critère de recherche) ; ou pouvoir explorer l'univers des entités bibliographiques en utilisant ces attributs et ces relations.
Identifier	Identifier une entité (i.e. confirmer que l'entité proposée correspond à l'entité recherchée, ou distinguer entre deux entités ou plus ayant des caractéristiques similaires) ou bien valider la forme du nom à utiliser pour établir un point d'accès contrôlé.
Contextualiser	Situer une personne, une collectivité, une œuvre, etc., dans son contexte ; clarifier la relation entre deux ou plus de deux personnes, collectivités, œuvres, etc. ou clarifier la relation entre une personne, une collectivité, etc., et un nom par lequel cette personne ou cette collectivité, etc. est connue (par exemple, le nom en religion par rapport au nom séculier).
Justifier	Documenter les raisons du choix du créateur des données d'autorité concernant le nom ou la forme du nom sur lequel est fondé le point d'accès contrôlé.

Le tableau 4 met en corrélation les attributs et relations définis dans les sections 4 et 5 et l'ensemble défini des tâches effectuées par les utilisateurs. La correspondance a pour objectif de clarifier la ou les tâche(s) spécifique(s) aux utilisateurs, celles-ci étant renforcées par les données associées à chaque attribut ou chaque relation définis dans le modèle. Pour les besoins de ce modèle conceptuel, on a identifié tous les usages potentiels des données associées à un attribut ou à une relation particulière. L'importance relative de chaque attribut ou relation par rapport à une tâche donnée n'a pas été évaluée ou indiquée comme cela a été fait dans le modèle FRBR. Le caractère obligatoire d'un attribut ou d'une relation sera déterminé dans les applications particulières des bases.

Note : Pour les besoins de cette étude, seuls les attributs figurant dans les points d'accès contrôlés sont mis en corrélation avec la tâche TROUVER. La capacité à mener des recherches par mots clés sur d'autres données dans la notice n'est pas prise en compte. Dans ce cas, tout attribut pourrait être mis en corrélation avec TROUVER.

Tableau 4 : Corrélation entre les attributs et relations et les tâches effectuées par les utilisateurs ^c

Entité	Attribut/Relation	T R O U V E R	I D E N T I F I E R	C O N T E X T U A L I S E R	J U S T I F I E R
Personne	Relation « A pour appellation/est l'appellation de » ⇔ nom	■		■	
	Relation « Est doté de/est attribué à » ⇔ identifiant	■	■		
	Dates associées à la personne		■	■	■
	Titre de la personne	■	■		
	Sexe*		■		
	Lieu de naissance*		■		
	Lieu de mort*		■		
	Pays*		■		■
	Lieu de résidence*		■		■
	Affiliation*		■		
	Adresse*		■		
	Langue de la personne*		■		■
	Domaine d'activité*		■		
	Profession/occupation*		■		
	Biographie/histoire*		■	■	
	Autre information associée à la personne	■	■		
	Relation de pseudonymie ⇔ personne* ^d	■		■	
	Relation séculière ⇔ personne*	■		■	
	Relation religieuse ⇔ personne*	■		■	
	Relation officielle ⇔ personne*	■		■	

^c NdT : les libellés des attributs ou des relations ainsi que le sens des flèches diffèrent parfois du corps du modèle dans l'édition anglaise. Ils ont été mis en conformité dans la version française.

^d NdT : dans la version anglaise, le tableau comporte également : "Pseudonym relationship ⇔ name of person*". Cette relation, traitée dans la précédente version, a disparu de la présente section 5.4.1. Elle a donc été supprimée du tableau dans la version française.

Entité	Attribut/Relation	T R O U V E R	I D E N T I F I E R	C O N T E X T U A L I S E R	J U S T I F I E R
	Relation d'attribution ⇔ personne*	■		■	
	Relation de collaboration ⇔ personne*			■	
	Relation de fratrie ⇔ personne*		■	■	
	Relation parent/enfant ⇔ personne*		■	■	
	Relation d'appartenance ⇔ famille*		■	■	
	Relation d'appartenance ⇔ collectivité*			■	
	Relation de nom précédent ⇔ nom de personne*	■		■	
	Relation de nom suivant ⇔ nom de personne*	■		■	
	Relation de variante linguistique ⇔ nom de personne*	■		■	
	Relation d'autre variante de nom ⇔ nom de personne *	■		■	
Famille	Relation « A pour appellation/est l'appellation de » ⇔ nom*	■		■	
	Relation « Est doté de/est attribué à » ⇔ identifiant*	■	■		
	Type de famille*	■	■		
	Dates de la famille*	■	■	■	
	Lieux associés à la famille*		■	■	
	Domaine d'activité*		■		
	Histoire de la famille*		■	■	
	Relation généalogique ⇔ famille			■	
	Relation de fondation ⇔ collectivité*		■	■	
	Relation de propriété ⇔ collectivité*		■	■	
	Relation de variante linguistique ⇔ nom de famille*	■		■	
Collectivité	Relation « A pour appellation/est l'appellation de » ⇔ nom	■		■	
	Relation « Est doté de/est attribué à » ⇔ identifiant	■	■		
	Lieu associé à la collectivité	■	■	■	

Entité	Attribut/Relation	T R O U V E R	I D E N T I F I E R	C O N T E X T U A L I S E R	J U S T I F I E R
	Dates associées à la collectivité	■	■	■	
	Langue de la collectivité*		■		■
	Adresse*		■		
	Domaine d'activité*		■		
	Histoire*		■	■	
	Autre information associée à la collectivité	■	■		
	Relation hiérarchique ⇔ collectivité*			■	
	Relation séquentielle ⇔ collectivité*			■	
	Relation forme développée du nom ⇔ nom de collectivité*	■		■	
	Relation acronyme/sigle/abréviations ⇔ nom de collectivité*	■		■	
	Relation de variante linguistique ⇔ nom de collectivité*	■		■	
	Relation d'autre variante de nom ⇔ nom de collectivité*	■		■	
Œuvre	Relation « A pour appellation/est l'appellation de » ⇔ nom	■		■	
	Relation « Est doté de/est attribué à » ⇔ identifiant	■	■		
	Forme de l'œuvre	■	■		
	Date de l'œuvre	■	■	■	■
	Distribution d'exécution	■	■		
	Sujet de l'œuvre*			■	
	Référence numérique	■	■		
	Tonalité	■	■		
	Lieu d'origine de l'œuvre*		■	■	■
	Histoire*		■	■	
	Autre caractéristique distinctive	■	■		
	Relation d'équivalence ⇔ œuvre		■	■	

Entité	Attribut/Relation	T R O U V E R	I D E N T I F I E R	C O N T E X T U A L I S E R	J U S T I F I E R
	Relation de dérivation ⇔ œuvre*			■	
	Relation de description ⇔ œuvre*			■	
	Relation tout/partie ⇔ œuvre		■	■	
	Relation d'accompagnement (partie-à-partie) ⇔ œuvre*			■	
	Relation séquentielle ⇔ œuvre*			■	
	Relation de caractéristique partagée ⇔ œuvre*			■	
	Relation de variante linguistique ⇔ nom d'œuvre*	■		■	
	Relation de nom conventionnel ⇔ nom d'œuvre*	■	■	■	
	Relation d'autre variante de nom ⇔ nom d'œuvre*	■		■	
Expression	Relation « A pour appellation/est l'appellation de » ⇔ nom	■	■		
	Relation « Est doté de/est attribué à » ⇔ identifiant	■	■		
	Forme de l'expression	■	■		
	Date de l'expression	■	■		
	Distribution d'exécution de l'expression	■	■		
	Langue de l'expression	■	■		
	Technique		■	■	
	Autre caractéristique distinctive	■	■		
Manifestation	Relation « A pour appellation/est l'appellation de » ⇔ nom	■	■		
	Relation « Est doté de/est attribué à » ⇔ identifiant	■	■		
	Mention d'édition/numéro		■		
	Lieu d'édition/diffusion		■		
	Éditeur/diffuseur		■		
	Date d'édition/diiffusion		■		
	Type de support		■		

Entité	Attribut/Relation	T R O U V E R	I D E N T I F I E R	C O N T E X T U A L I S E R	J U S T I F I E R
	Numérotation		■		
Item	Relation « A pour appellation/est l'appellation de » ⇔ nom	■	■		
	Relation « Est doté de/est attribué à » ⇔ identifiant	■	■		
	Localisation de l'item*		■		
	Historique de la conservation de l'item*		■		
	Source immédiate d'acquisition de l'item*		■	■	
Concept	Relation « A pour appellation/est l'appellation de » ⇔ nom	■		■	
	Relation « Est doté de/est attribué à » ⇔ identifiant	■	■		
Objet	Relation « A pour appellation/est l'appellation de » ⇔ nom	■		■	
	Relation « Est doté de/est attribué à » ⇔ identifiant	■	■		
Événement	Relation « A pour appellation/est l'appellation de » ⇔ nom	■		■	
	Relation « Est doté de/est attribué à » ⇔ identifiant	■	■		
Lieu	Relation « A pour appellation/est l'appellation de » ⇔ nom	■		■	
	Relation « Est doté de/est attribué à » ⇔ identifiant	■	■		
Nom	Type de nom	■	■	■	
	Chaîne du nom	■	■	■	
	Champ d'utilisation			■	
	Dates d'utilisation			■	
	Langue du nom		■		
	Écriture du nom		■		

Entité	Attribut/Relation	T R O U V E R	I D E N T I F I E R	C O N T E X T U A L I S E R	J U S T I F I E R
	Système de translittération du nom		■		
	Relation « Sert de base pour/est fondé sur » ⇔ point d'accès contrôlé	■			
Identifiant	Type d'identifiant		■		
	Relation « Sert de base pour/est fondé sur » ⇔ point d'accès contrôlé	■			
Point d'accès contrôlé	Type du point d'accès contrôlé		■		
	Statut du point d'accès contrôlé		■		■
	Usage du point d'accès contrôlé		■	■	
	Point d'accès indifférencié		■		
	Langue de la racine du point d'accès ^e		■		
	Langue de catalogage		■		■
	Écriture de la racine du point d'accès		■		
	Écriture de catalogage		■		■
	Système de translittération de la racine du point d'accès		■		
	Système de translittération du catalogage		■		■
	Source du point d'accès contrôlé		■		■
	Racine du point d'accès	■	■		
	Éléments additionnels	■	■	■	
	Relation « Est régi par/régissent » ⇔ règles		■		■
	Relation « Est créé/modifié par/crée/modifie » ⇔ agence		■		■
	Relation Forme parallèle dans une autre langue ⇔ point d'accès contrôlé pour la forme autorisée			■	

^e NdT : cet attribut ne figure pas dans le tableau dans la version anglaise mais est bien présent dans le corps du modèle.

Entité	Attribut/Relation	T R O U V E R	I D E N T I F I E R	C O N T E X T U A L I S E R	J U S T I F I E R
	Relation Autre système d'écriture ⇔ point d'accès contrôlé pour la forme autorisée			■	
	Relation Autres règles ⇔ point d'accès contrôlé pour la forme autorisée			■	
	Relation Point d'accès contrôlé/mot matière ou indice de classification correspondant ⇔ point d'accès contrôlé	■	■	■	
	Relation Point d'accès contrôlé/identifiant ⇔ point d'accès contrôlé	■	■		
Règles	Citation de la règle		■	■	■
	Identifiant de la règle		■		
	Relation « Sont appliquées par/applique » ⇔ agence				■
Agence	Nom de l'Agence		■		
	Identifiant de l'Agence		■		
	Localisation de l'Agence		■		

Références

1. Working Group – Functional Requirements for Subject Authority Records (FRSAR).
www.ifla.org/en/frsar-wg (consulté le 11 mai 2009)
Publié en juin 2010 sous le titre : *Functional Requirements for Subject Authority Data (FRSAD) : a conceptual model / IFLA Working Group on the Functional Requirements for Subject Authority Records (FRSAR)*. Disponible à : <http://www.ifla.org/files/classification-and-indexing/functional-requirements-for-subject-authority-data/frsad-final-report.pdf>
2. Guidelines for authority records and references / revised by the Working Group on GARE Revision. - Second edition. - München : K.G. Saur, 2001.
3. Spécifications fonctionnelles des notices bibliographiques : rapport final / Groupe de travail IFLA sur les Spécifications fonctionnelles des notices bibliographiques. - Édition française / établie par la Bibliothèque nationale de France. - Paris : Bibliothèque nationale de France, 2001. http://www.bnf.fr/documents/frbr_rapport_final.pdf
Traduit de : *Functional requirements for bibliographic records : final report / IFLA Study group on the Functional Requirements for Bibliographic Records*. - Munich : K.G. Saur, 1998. - ISBN : 3-598-11382-X
Version amendée et corrigée en 2009 disponible à :
http://www.ifla.org/files/cataloguing/frbr/frbr_2008.pdf
4. Principes internationaux de catalogage. 2009.
http://www.ifla.org/files/cataloguing/icp/icp_2009-fr.pdf
Traduit de : *Statements of international cataloguing principles*. Disponible à :
http://www.ifla.org/files/cataloguing/icp/icp_2009-en.pdf
(consulté le 11 mai 2009)
5. Manuel UNIMARC : format des notices d'autorité / Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques ; traduction française établie par le Comité français UNIMARC, 2004. <http://www.bnf.fr/documents/UnimarcA.pdf>
Traduit de : *UNIMARC manual - authorities format*. 2nd revised and enlarged edition. München : K.G. Saur, 2001. <http://www.ifla.org/files/uca/unimarc-authorities-format.pdf>
(consulté le 11 mai 2009)
Version en ligne comprenant les corrections faites en 2004.
6. Mandatory data elements for internationally shared resource authority records : report of the IFLA UBCIM Working Group on Minimal Level Authority Records and ISADN, Frankfurt am Main, 1998. <http://archive.ifla.org/Vl/3/p1996-2/mlar.htm> (consulté le 11 mai 2009)
7. Norme internationale sur les notices d'autorité utilisées pour les Archives relatives aux collectivités, aux personnes ou aux familles / Conseil international des archives. – 2^e édition. – 2004. <http://www.ica.org/sites/default/files/ISAAR2FR.pdf>
Traduit de : *International standard archival authority record for corporate bodies, persons and families*. 2nd edition. April 2004, http://www.icacds.org.uk/eng/isaar2ndedn-e_3_1.pdf (consulté le 11 mai 2009)

8. Encoded archival context. November 2004. www.iath.virginia.edu/eac/ (consulté le 11 mai 2009)
NdT : le dictionnaire des balises a été traduit en français sous le titre *Contexte archivistique encodé* et publié à Paris, en 2006. Il est disponible à : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/static/1070>.
La DTD [Définition type de document] est devenue en 2010 le schéma *Encoded archival context-Corporate bodies, persons and families (EAC-CPF)*, disponible à : <http://eac.staatsbibliothek-berlin.de/about.html>.
9. Tillett, Barbara B. "Bibliographic Relationships". In : C.A. Bean and R. Green (eds.), *Relationships in the Organization of Knowledge*. Dordrecht : Kluwer Academic Publishers, 2001, p. 19-35.

Index

Cet index couvre seulement les termes utilisés pour les entités, les attributs et les relations définis dans le modèle. Le numéro de page à la suite du terme indique la page dans laquelle le terme est défini.

Adresse (Collectivité)	21	Lieu d'origine de l'œuvre	22
Adresse (Personne)	18	Lieu de mort	18
Affiliation	18	Lieu de naissance	18
Agence	16	Lieu de résidence	18
Autre caractéristique distinctive (Expression) ...	24	Lieux associés à la Famille	20
Autre caractéristique distinctive (Œuvre)	23	Localisation de l'agence	32
Autre information associée à la collectivité	21	Localisation de l'item	25
Autre information associée à la personne	19	Manifestation	11
Biographie/histoire	19	Mention d'édition/numéro	24
Chaîne du nom	27	Nom	13
Champ d'utilisation	27	Nom de l'agence	31
Citation de la règle	31	Numérotation	25
Collaborative relationship	38	Object	12
Collectivité	9	Œuvre	10
Concept	11	Pays	18
Date d'édition/diffusion	25	Personne	8
Date de l'expression	23	Point d'accès contrôlé	15
Date de l'œuvre	21	Point d'accès indifférencié	28
Dates associées à la collectivité	20	Profession/occupation	19
Dates associées à la personne	18	Racine du point d'accès	29
Dates d'utilisation	27	Référence numérique	22
Dates de la famille	20	Règles	16
Distribution d'exécution	22	Relation acronyme/sigle/abréviations	50
Distribution d'exécution de l'expression	23	Relation Autre système d'écriture	52
Domaine d'activité (Collectivité)	21	Relation Autres règles	52
Domaine d'activité (Famille)	20	Relation d'accompagnement (partie à partie) ...	46
Domaine d'activité (Personne)	19	Relation d'appartenance (Personnes et	
Écriture de catalogage	29	Collectivités)	40
Écriture de la racine du point d'accès	29	Relation d'appartenance (Personnes et familles)	
Écriture du nom	27	39
Éditeur/diffuseur	25	Relation d'attribution	38
Éléments additionnels	30	Relation d'équivalence	44
Événement	12	Relation de caractéristique partagée	47
Expression	10	Relation de dérivation	44
Famille	9	Relation de description	45
Forme de l'expression	23	Relation de fondation	41
Forme de l'œuvre	21	Relation de fratrie	38
Histoire (Collectivité)	21	Relation de nom conventionnel	51
Histoire (Famille)	20	Relation de nom précédent	48
Histoire (Œuvre)	22	Relation de nom suivant	48
Historique de la conservation de l'item	25	Relation de propriété	41
Identifiant	15	Relation de pseudonymie (Personnes)	37
Identifiant de l'agence	32	Relation de variante linguistique (Collectivités et	
Identifiant de la règle	31	Noms)	50
Item	11	Relation de variante linguistique (Familles et	
Langue de catalogage	28	Noms)	49
Langue de l'expression	24	Relation de variante linguistique (Œuvres et	
Langue de la collectivité	20	Noms)	50
Langue de la personne	19	Relation de variante linguistique (Personnes et	
Langue de la racine du point d'accès	28	Noms)	49
Langue du nom	27	Relation forme développée du nom	50
Lieu	12	Relation Forme parallèle dans une autre langue	
Lieu associé à la collectivité	20	52
Lieu d'édition/diffusion	25	Relation généalogique	40

Relation hiérarchique	42	Source immédiate d'acquisition de l'item	25
Relation officielle	37	Statut du point d'accès contrôlé	28
Relation parent/enfant	39	Sujet de l'œuvre	22
Relation Point d'accès contrôlé /mot matière ou indice de classification correspondant.....	53	Système de translittération de la racine du point d'accès	29
Relation Point d'accès contrôlé/Identifiant	53	Système de translittération du catalogage	29
Relation religieuse	37	Système de translittération du nom	27
Relation séculière	37	Technique	24
Relation séquentielle.....	46	Titre de la personne	18
Relation séquentielle (Collectivités)	42	Tonalité	22
Relation tout/partie.....	45	Type d'identifiant.....	27
Relations d'autre variante de nom (Collectivités et Noms).....	50	Type de famille.....	19
Relations d'autre variante de nom (Personnes et Noms.....	49	Type de nom	27
Sexe.....	18	Type de support	25
Source du point d'accès contrôlé	29	Type du point d'accès contrôlé.....	28
		Usage du point d'accès contrôlé	28